



**COMMUNE DE BEAUJEU**  
(Rhône)

**CHARTRE DE  
DEVELOPPEMENT DURABLE**

*(AGENDA 21 Local)*

2015 – 2018

## Sommaire

### **Avant-propos**

Le concept de Développement Durable	page 3
Le contexte au niveau national	page 3
Quelques moyens de mise en œuvre du Développement Durable	page 4
L'Agenda 21 : une procédure de référence en matière de Développement Durable	page 6

### **L'Agenda 21 de Beaujeu : un projet global de territoire**

Fiche de présentation de la commune de Beaujeu	page 9
Le mot du maire	page 14
Délibération d'approbation de l'Agenda 21	page 16
La démarche « Notre Village Terre d'Avenir » : une démarche de gouvernance pour élaborer son Agenda 21	page 17

### **Le diagnostic territorial**

Finalité 1	page 22
Finalité 2	page 26
Finalité 3	page 37
Finalité 4	page 46
Finalité 5	page 55

### **Le plan d'actions**

Les axes stratégiques	page
Le programme d'actions	page

### **Transversalité du programme d'actions**

Transversalité avec les 5 finalités du développement durable	page
Transversalité avec tous les acteurs	page

### **Localisation des actions sur le territoire**

page

### **Un aperçu de la commune**

page

### **Annexes**

page

## Avant-propos

### Le concept de développement durable

Le **développement durable** se définit comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (Rapport Brundtland de 1987).

C'est un concept qui repose sur le maintien fragile de l'équilibre entre l'homme et ses activités sur le milieu naturel : il correspond à un processus économiquement **viable**, socialement **équitable** et écologiquement **vivable**.

La **démocratie participative**, l'**accès à l'information** et la **transparence** sont également des notions importantes prises en compte dans cette démarche.



### Le contexte au niveau national

Depuis le sommet de Rio de 1992 puis celui de Johannesburg en 2002, la communauté internationale a pris conscience progressivement des enjeux du développement durable et de la nécessité de transformer nos repères culturels, nos modes de vie et nos stratégies de recherche et de développement. Tous les pays ont été invités à élaborer des stratégies de développement durable afin de mettre en œuvre des politiques globales cohérentes.

En France, pour la première fois, la **Stratégie Nationale de Développement Durable 2003-2008 (SNDD)**, actualisée en 2006 pour la mettre en cohérence avec la Stratégie Européenne (SEDD), a fait du **développement durable une composante de l'action publique**.

Cette démarche s'est poursuivie par l'adoption de la loi « de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement » (dit « Grenelle I ») (en 2009) et de la loi « portant engagement national pour l'environnement » (dit « Grenelle II ») (en 2010).

La SNDD 2010-2013 proposait une architecture commune à tous les acteurs de la Nation, publics et privés, pour les aider à structurer leurs propres projets de développement durable autour de choix stratégiques et d'indicateurs qui avaient fait l'objet d'un large consensus.



Source : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>

Elle s'articulait à cette fin autour de **neuf défis stratégiques**, cohérents avec nos engagements européens, et que nous devons relever pour aller vers une économie verte et équitable :

- ▶ Une consommation et une production durables
- ▶ La société de la connaissance
- ▶ La gouvernance
- ▶ Le changement climatique et l'énergie

- ▶ Les transports et la mobilité durables
- ▶ La conservation et la gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles
- ▶ La santé publique, la prévention et la gestion des risques
- ▶ La démographie, l'immigration et l'inclusion sociale
- ▶ Les défis internationaux en matière de développement durable et de lutte contre la pauvreté dans le monde

Succédant à la stratégie nationale de développement durable 2010-2013, la **stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2014-2020 (SNTEDD)**, est en cours d'élaboration. Cette nouvelle stratégie propose, pour les six années à venir, des perspectives et des orientations à engager pour une transformation d'ampleur de la société associant une croissance économique respectueuse de l'environnement et vecteur de progrès social. **Neuf axes transversaux**, déclinés en grandes priorités, répondent aux enjeux environnementaux (le changement climatique, la perte accélérée de biodiversité, la raréfaction des ressources ou encore la multiplication des risques sanitaires environnementaux) qui affectent l'ensemble des territoires et menacent la cohésion sociale et la vitalité des économies.

Ces axes reposent sur le « **mieux consommer** » et le « **mieux vivre ensemble** ». Parmi les orientations proposées figurent notamment la volonté de développer des territoires capables d'anticiper et de s'adapter aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux, d'inventer de nouveaux modèles de production et de consommation, de renforcer la connaissance et l'éducation à l'environnement et au développement durable, ou encore de mettre en place des nouveaux outils économiques et financiers pour assurer le financement de la transition écologique tout en réduisant les inégalités environnementales, sociales et territoriales.

La SNTEDD, amendée à la suite de ces consultations, fera l'objet d'un avis du Conseil national de la transition écologique en vue de son adoption par le gouvernement.

## Quelques moyens de mise en œuvre du Développement Durable

### ▶▶▶▶▶ Trame verte et bleue

La **Trame verte et bleue** est une mesure phare du Grenelle de l'Environnement qui porte



Sources : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>

l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de

la restauration des continuités écologiques. La Trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services. Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments (corridors écologiques) qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales. La Trame verte et bleue est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient.

## ➡ Outils de gestion du territoire

☞ **Le Plan Climat Energie Territorial (PCET)** : le PCET est un projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique. Institué par le Plan Climat national et repris par la loi Grenelle 1 et le projet de loi Grenelle 2, il constitue un cadre d'engagement pour le territoire.

Le PCET vise deux objectifs :

- l'atténuation, il s'agit de limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) dans la perspective du facteur 4 (diviser par 4 ces émissions d'ici 2050) ;
- l'adaptation, il s'agit de réduire la vulnérabilité du territoire puisqu'il est désormais établi que les impacts du changement climatique ne pourront plus être intégralement évités.

*La Loi Grenelle 2 oblige les régions, les départements, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération ainsi que les communes et les communautés de communes de plus de 50 000 habitants à élaborer un PCET pour le 31 Décembre 2012 (Art 75). Le texte précise également que "Lorsque ces collectivités publiques s'engagent dans l'élaboration d'un projet territorial de développement durable ou Agenda 21 local, le PCET en constitue le volet climat." Le même article oblige également ces collectivités à réaliser un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici fin 2012, en précisant qu'une "méthode d'établissement de ce bilan est mise gratuitement à la disposition des collectivités territoriales et de leurs groupements."*

☞ **Le schéma de cohérence territoriale (SCoT)** : le SCoT est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale en orientant l'évolution d'un territoire dans le cadre d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'habitat, de déplacements, de développement commercial, d'environnement, d'organisation de l'espace... Il en assure la cohérence, tout comme il assure la cohérence des documents sectoriels intercommunaux (Programme Local de l'Habitat, Plan de Déplacements Urbains), et des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ou des cartes communales établis au niveau communal. Le SCoT doit respecter les principes du développement durable : principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ; principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ; principe de respect de l'environnement.

☞ **Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)** : la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) préconise l'instauration d'un Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ce PADD est lié au Plan Local d'Urbanisme (PLU) et au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Son objectif est d'intégrer les principes du développement durable dans l'aménagement du territoire. Ainsi, chaque territoire, en fonction de ses problématiques, va définir son PADD. Les préoccupations du PADD sont de plusieurs ordres : développement urbain équilibré, mixité sociale, implantation favorisée de zones économiques durables, préservation de l'environnement et valorisation du cadre de vie, développement des équipements, amélioration des déplacements, de la circulation, développement des transports en communs.

☞ **Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)** : le plan local d'urbanisme (PLU) est un outil essentiel d'aménagement de l'espace et les problématiques s'y rattachant doivent être, dans un souci de cohérence, réglées à une échelle territoriale où elles font sens, c'est-à-dire à l'échelle intercommunale. En effet, la réalité du fonctionnement et de l'organisation des territoires fait de l'intercommunalité l'échelle pertinente pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements. Les enjeux actuels exigent d'être pris en compte sur un territoire large, cohérent et équilibré, pour traiter les questions d'étalement urbain, de préservation de la biodiversité, d'économie des ressources ou de pénurie de logements. Par ailleurs, l'intercommunalité, par la mutualisation des moyens et des compétences qu'elle permet, exprime et incarne la solidarité entre les territoires. **En s'appuyant sur une réflexion d'ensemble permettant de mettre en perspective les différents enjeux du territoire, le PLU intercommunal (PLUi) constitue donc un document de planification privilégié pour répondre aux objectifs du développement durable.** La loi Alur rend obligatoire le transfert de la compétence en lien à l'élaboration d'un PLUi aux communautés de communes et communautés d'agglomération, dans un délai de trois ans après la publication de la loi. Le PLUi doit, s'il y a lieu, respecter les orientations fixées par différents documents de planification de rang supérieur : il doit en particulier être compatible avec le SCoT et prendre en compte les «schémas de cohérence écologique» (trames vertes et bleues) et «plans territoriaux pour le climat».



☞ **La revitalisation des centres bourgs** : la revitalisation des centres bourgs est une des réponses pour les collectivités où le développement urbain est trop important. Cette démarche peut être menée par le recensement des gisements fonciers en centre-bourg, par un travail sur la qualification de ces secteurs, par une proposition de formes architecturales respectueuses du patrimoine et par la mobilisation des chaînes d'acteurs locaux du bâtiment. Les enjeux majeurs en terme de développement durable de cette démarche sont d'ordres patrimonial (préservation et valorisation du patrimoine bâti existant...), économique (maintien d'une économie locale..), social (réhabilitation des bâtiments en logements sociaux...), touristique (réhabilitation des bâtiments en gîtes ruraux...) et environnemental (restauration du patrimoine bâti et donc non consommation de terres agricoles...).

## L'Agenda 21 : une procédure de référence en matière de Développement Durable

### ☞ **Définition**

**L'agenda** du latin « ce qui doit être fait », **21** pour le 21<sup>ème</sup> siècle, est la déclinaison opérationnelle de la Stratégie Nationale de Développement Durable au sein de chaque territoire.

C'est un **programme d'actions** définissant les **objectifs** et les **moyens** de mise en œuvre du **développement durable** à l'échelle du territoire concerné ; une **série d'actions** à entreprendre afin d'améliorer les conditions de vie et de développement sur le territoire ; l'engagement d'une collectivité dans un **projet d'avenir**.

Il est élaboré sur la base des **5 finalités** et des **5 éléments de démarche** du cadre de référence ministériel :

FINALITES	INDICATEURS DE DEMARCHE
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère</li> <li>2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources</li> <li>3. Epanouissement de tous les êtres humains</li> <li>4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations</li> <li>5. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Participation de la population et des acteurs</li> <li>2. Organisation du pilotage du projet</li> <li>3. Transversalité de la démarche</li> <li>4. Evaluation</li> <li>5. Stratégie d'amélioration continue</li> </ol>

L'ensemble des moyens de mise en œuvre du développement durable cités précédemment peuvent intégrer l'Agenda 21 en renforçant ces 5 finalités.

### ☞ Le Label « Notre Village Terre d'Avenir » : l'Agenda 21 local des collectivités

L'**Agenda 21 local** est un projet de développement durable, conçu à l'échelle d'un territoire. Ce projet vise à répondre aux besoins de toute la population, avec le souci de préserver l'environnement, d'assurer l'accès de tous aux services essentiels, de développer des activités économiques soutenables. Impulsé par l' élu, il est élaboré et mis en œuvre en concertation avec les forces vives de la collectivité (collectivités voisines, intercommunalités, syndicats, fédérations, habitants, associations, entreprises, structures déconcentrées de l'Etat, réseaux de l'éducation...).

Au niveau des collectivités, l'Agenda 21 local doit être une réponse pratique, de terrain, **adaptée aux spécificités locales** (moyens humains, financiers et matériels).

L'attribution du label « Notre Village Terre d'Avenir » a fait l'objet d'une modélisation par l'association nationale Notre Village. Cette modélisation est identique dans toutes collectivités ayant intégré la procédure de labellisation « Notre Village Terre d'Avenir ».

L'Agenda 21 local « Notre Village Terre d'Avenir » repose à la fois sur les perceptions et les attentes des acteurs du territoire et sur la prise en compte du long terme.

**L'Association Nationale Notre Village accompagne les communes et les intercommunalités dans la mise en place de l'Agenda 21 local, de la réalisation du diagnostic à l'évaluation. Cette dernière permet de déterminer l'engagement réel de la collectivité dans le développement durable et s'inscrit dans le cadre du Référentiel d'Evaluation du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE).**

*Depuis 2007, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE) propose aux collectivités et aux territoires engagés dans une démarche de développement durable à leur échelle, de faire connaître leur contribution aux finalités telles que décrites dans le cadre de référence national. Sous réserve de répondre aux critères fixés, ces démarches peuvent bénéficier de la reconnaissance en tant qu'agenda 21 local de la part du ministère.*

**La commune de Beaujeu a décidé le 23 juin 2014 de s'engager dans la réalisation d'un Agenda 21 local avec l'association afin de contribuer, à sa mesure, aux réflexions et actions globales en faveur du développement durable.**



## L'Agenda 21 de Beaujeu : un projet global de territoire

### Fiche de présentation de la commune de Beaujeu

Beaujeu est la capitale Historique du Beaujolais, une région qui porte son nom. Les seigneurs de Beaujeu ont entre le X et le XV siècle joué un rôle important dans l'organisation territoriale de toute la région. Leur nom est associé dès cette époque à la famille Royale.

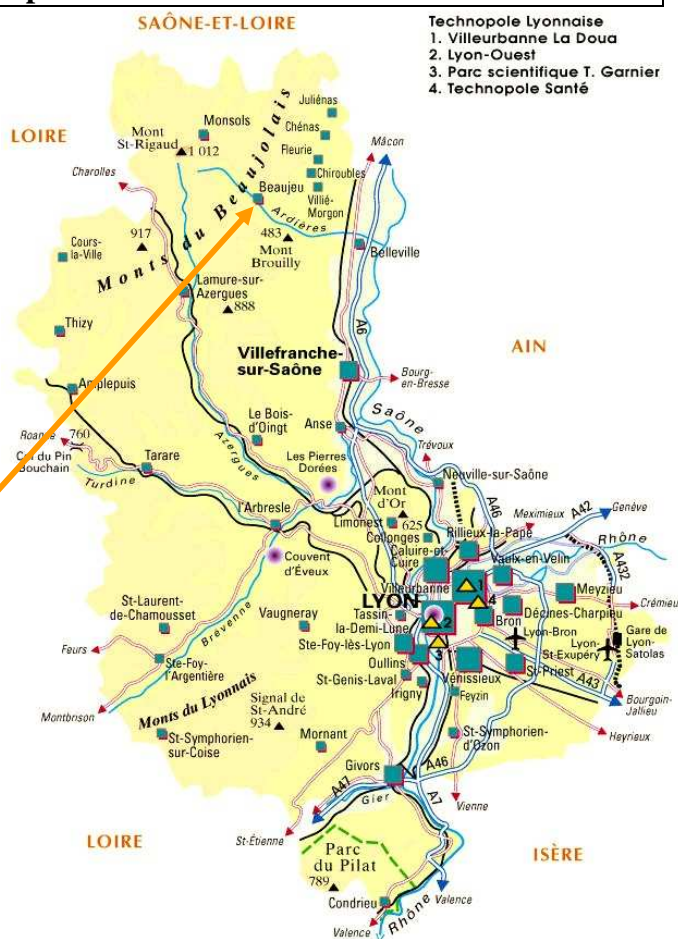
<b>Nom du maire:</b>	<b>Sylvain SOTTON</b>
<b>Région/Département :</b>	Rhône-Alpes / Rhône
<b>Nombre d'habitants :</b>	2082
<b>Superficie du territoire :</b>	10,71 km <sup>2</sup>
<b>Infos pratiques</b>	<b>Site internet :</b> <a href="http://www.beaujeu.fr">http://www.beaujeu.fr</a> <b>Courriel :</b> <a href="mailto:mairiebeaujeu@orange.fr">mairiebeaujeu@orange.fr</a> <b>Téléphone :</b> 04.74.04.87.75



Beaujeu



Source : [www.beaujeu.fr](http://www.beaujeu.fr)



Source : [www.lfrance.fr](http://www.lfrance.fr)

La commune de Beaujeu fait partie de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais depuis le 1/1/2014, comptant dans son intégralité, 29 communes : Avenas, Beaujeu, Belleville, Cenves, Cercié, Charentay, Chénas, Chiroubles, Corcelles-en-Beaujolais, Dracé, Emeringes, Fleurie, Juliéna, Jullié, Lancié, Lantignié, Les Ardillats, Marchampt, Odenas, Quincié-en-Beaujolais, Régnié-Durette, St-Didier-sur-Beaujeu, St-Etienne-la-Varenne, St-Jean-d'Ardières, St-Lager, Taponas, Vauxrenard, Vernay, Villié-Morgon.



Les compétences de la communauté de communes qui devraient être en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015 sont les suivantes :

## 1. COMPÉTENCES OBLIGATOIRES (article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales)

### 1.1. En matière d'aménagement de l'espace communautaire

1.1.1. Schéma de cohérence territoriale et schéma de référence

1.1.2. Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire (ZAC)

### 1.2. En matière de développement économique

1.2.1. Aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, ou touristique qui sont d'intérêt communautaire

1.2.2. Actions de développement économique d'intérêt communautaire

## 2. COMPÉTENCES OPTIONNELLES

2.1. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

2.2. Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées

2.3. Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

2.4. En matière de développement et d'aménagement sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire

Autres compétences optionnelles :

2.5. Action sociale d'intérêt communautaire

## 3. COMPÉTENCES FACULTATIVES

### 3.1. Protection et mise en valeur de l'environnement

3.1.1. Hydraulique des rivières et lutte contre l'érosion des terres : par référence à l'article L211-7 du code de l'environnement : l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant :

3.1.1.1 L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique;

3.1.1.2 L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau, limités à ceux mentionnés sur les cartes IGN à l'échelle 1/25 000 ;

3.1.1.3 La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols pouvant mettre en péril une ou des habitations ;

3.1.1.4 La défense contre les inondations des habitations ;

3.1.1.5 La lutte contre la pollution ;

3.1.1.6 La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;

- 3.1.1.7 La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;
  - 3.1.1.8 Les aménagements hydrauliques concourant à la protection des habitations ;
  - 3.1.1.9 L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants ;
  - 3.1.2. Protection et mise en valeur des espaces naturels sensibles du territoire communautaire
  - 3.1.3. Coordination d'un Plan climat énergie territorial et mise en œuvre d'actions de développement durable, s'inscrivant dans la transition énergétique.
- 3.2. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels
- 3.2.1. La médiathèque à Belleville,
  - 3.2.2. La médiathèque à Beaujeu, à compter du 1er janvier 2015,
  - 3.2.3. La bibliothèque Bernard Pivot à Quincié-en-Beaujolais, à compter du 1er janvier 2015,
  - 3.2.4. La mise en réseau des bibliothèques communales autour des médiathèques communautaires en lien avec le service départemental de lecture publique,
  - 3.2.5. Le complexe cinématographique intercommunal à Belleville,
  - 3.2.6. Le soutien aux acteurs culturels œuvrant pour le territoire.
- 3.3. Contrôle et aide à la gestion des installations d'assainissement non collectif
- 3.4. Étude, construction, aménagement, extension, entretien et gestion des casernes de gendarmerie du territoire
- 3.5. Établissement, entretien et exploitation de réseaux de communications électroniques, notamment d'un réseau distribuant par câble ou tout autre support technologique tout service de télévision, de radiodiffusion sonore et de communication
- 3.6. Complément au service de transport en commun de voyageurs sur le territoire communautaire en lien avec les autorités organisatrices

Les délégués de la commune de Beaujeu présents au sein du conseil communautaire sont au nombre de trois, plus un suppléant, élus lors des élections de mars 2014.

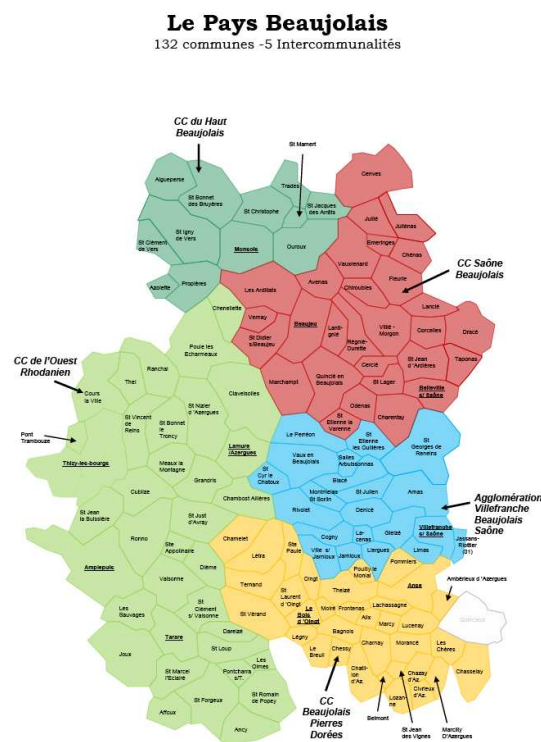
La commune de Beaujeu appartient au Pays Beaujolais, qui se situe dans le nord du département du Rhône.

Le Pays Beaujolais est bordé :

- au nord par le vignoble mâconnais,
- au sud par les monts du lyonnais, les monts d'or et l'agglomération lyonnaise,
- à l'est par la vallée de la Saône,
- à l'ouest par les premiers contreforts du massif central et le Roannais.

Le Pays Beaujolais c'est :

- 1 550 km<sup>2</sup> environ,
- 136 communes, regroupées en 4 communautés de communes et une communauté d'agglomération.
- une population estimée de plus de 210 000 habitants en 2011



Source : [www.pays-beaujolais.com](http://www.pays-beaujolais.com)

La **communauté de communes Saône Beaujolais** participe également à l'élaboration du SCOT Beaujolais.

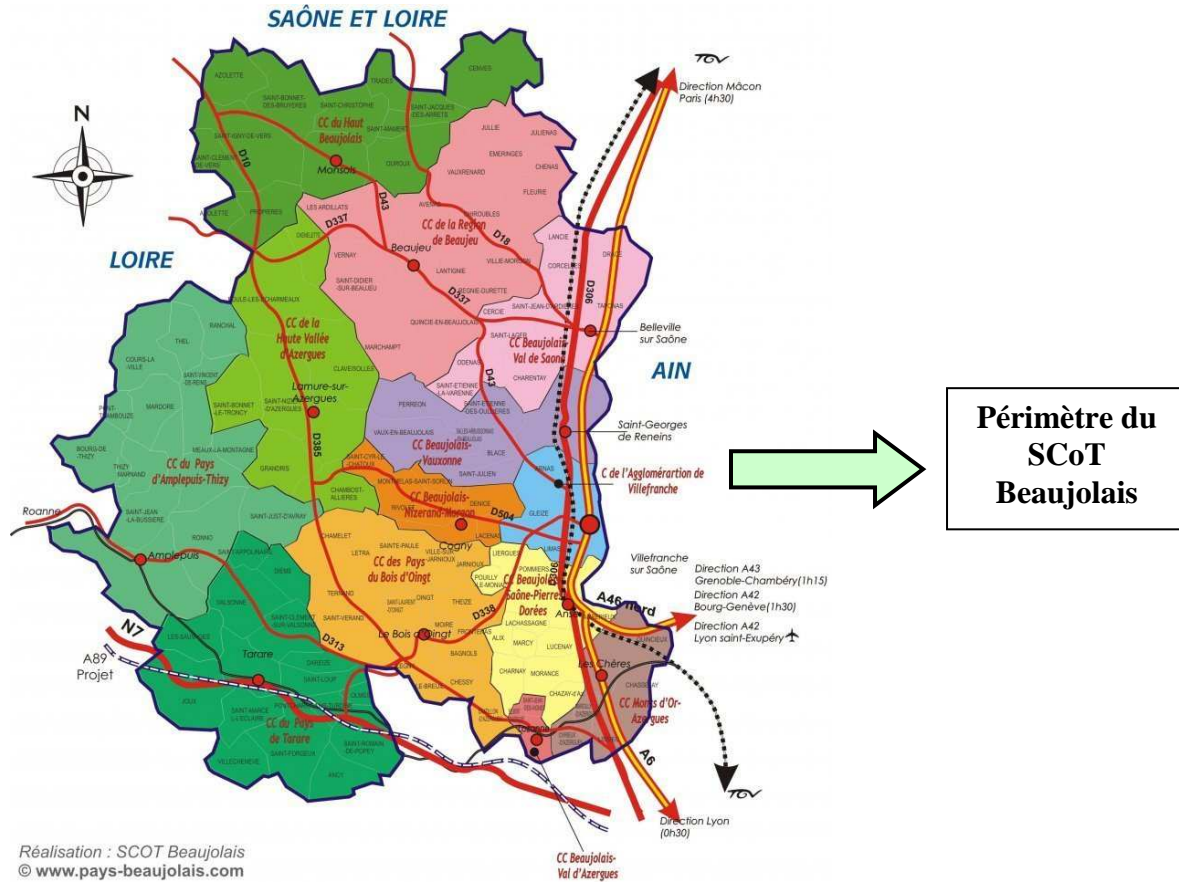


Le périmètre du SCoT Beaujolais, constitué d'un seul tenant et sans enclave, a été fixé par arrêté du Préfet du Rhône le 7 mars 2003. Le SCoT du Beaujolais couvre un territoire de 137 communes regroupées dans 4 Communautés de Communes et une Communauté d'Agglomération.

Il fait partie de l'Inter-SCoT de Lyon qui comprend 11 SCoT de 4 départements (Ain, Rhône, Isère et Loire) depuis mai 2007, avec l'arrivée du SCoT du Roannais.

La délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2004 assigne au SCoT Beaujolais les objectifs suivants :

- contribuer au développement harmonieux du territoire du syndicat du SCoT et à l'équilibre entre le secteur urbain et le secteur rural ;
- favoriser le développement économique et touristique ;
- favoriser la diversité de l'habitat ;
- améliorer et prévoir les infrastructures routières et les transports collectifs ;
- protéger un environnement de qualité ;
- valoriser le patrimoine local ;
- assurer la cohérence du développement avec les territoires limitrophes ;
- renforcer l'organisation du territoire.



Source : [www.pays-beaujolais.com](http://www.pays-beaujolais.com)

## Le mot du Maire

### A imprimer sur papier en-tête

Beaujeu s'honore d'un glorieux passé. Elle est la capitale historique du Beaujolais, région à laquelle les seigneurs du lieu ont donné leur nom : Beaujeu - Beaujolais.

Elle fut l'une des trois baronnies du royaume de France, à une époque, entre le XI<sup>ème</sup> et le XV<sup>ème</sup> siècle, où les Beaujeu entraient par alliance dans la famille royale. Cette aura, elle la doit à l'habileté de ses seigneurs, aussi brillants politiques que redoutables guerriers. De Beaujeu, les seigneurs du lieu contrôlaient l'un des principaux axes de communication entre le Sud et Paris, via le Bourbonnais. Au fil des générations, ils agrandiront leur domaine sur l'ensemble du Beaujolais - de la Saône à la Loire -, sur la Dombes, puis gagneront du terrain en Forez, en Bresse, en Lyonnais - jusqu'au porte de la capitale des gaules -, s'associant ou guerroyant avec les comtes du Mâconnais, les seigneurs du Forez, les ducs de Savoie, les archevêques de Lyon. Ils seront à plusieurs reprises à la tête des armées du roi et s'illustreront sur les champs de bataille et aux croisades.

Beaujeu fait ainsi partie de l'histoire : celle du Beaujolais, celle du royaume de France.

Aujourd'hui, pour se développer, Beaujeu mise avant tout sur ses atouts : son histoire, son patrimoine, ses paysages, ses vins renommés, ses équipements touristiques et son cœur de ville attrayant où l'on retrouve l'essentiel des commerces de proximité et de nombreux services. Mais l'avenir devra prendre en compte le Développement Durable avec un enjeu de conserver la convivialité d'un village tout en confortant notre rôle de centre relais pour le Nord du Département (...).

En effet, la commune qui compte un peu plus de 2000 habitants, fonctionne comme une petite ville. La municipalité poursuit ses efforts de modernisation en développant de nouveaux équipements utiles à tous, en ayant à l'esprit de respecter notre site et notre environnement.

Après avoir rénové son théâtre, créer une médiathèque et installé - avec le soutien de la communauté de communes - une maison de santé et une maison du terroir Beaujolais (un espace dédié aux produits du terroir, à la gastronomie et à la convivialité beaujolaise), d'autres équipements à vocation sociale devraient voir le jour pour l'accueil des jeunes enfants. L'activité économique est aussi encouragée avec la création, en moins de dix ans, d'une centaine de places de parking à proximité du centre en prenant en compte l'intégration paysagère, la proximité des transports en commun, la redécouverte de la rivière Ardières. Une zone bleue permet ainsi aujourd'hui de faire ses achats en s'approchant au plus près des commerces gratuitement.

Cette politique en lien avec d'aménagement du territoire se retrouve aussi à l'hôpital. Avec 212 lits, le centre hospitalier de proximité, sans cesse modernisé, permet aux patients du secteur d'être hospitalisés sans se couper de leurs familles.

Aujourd'hui, Beaujeu entre dans une nouvelle phase de développement. Pour cela, elle dispose de nombreux atouts dont un service de transport en commun performant mis en place par le Conseil général avec 17 navettes via Belleville cadencé avec le train pour Lyon et six en lien direct avec Villefranche.

Le nouveau défi qui s'offre aujourd'hui pour la commune sera de rénover des friches industrielles, en requalifiant son haut de ville. Le projet ne manque pas d'ambition puisque le souhait est de créer un écoquartier susceptible d'accueillir de nouvelles populations à la recherche d'une vie familiale au calme et au grand air, dans un cadre agréable, tout en bénéficiant de toutes les commodités « urbaines ».

Cette évolution doit cependant être maîtrisée, c'est pourquoi la commune initie une démarche développement durable dans le cadre d'un Agenda 21 en s'appuyant sur le protocole établi par l'association « Notre Village ».

La commune mène de front une refonte du document d'urbanisme (d'un POS vers un PLU) pour se projeter résolument dans le XXIème siècle en acteurs responsables. Le souhait est également d'associer la population dans tous les projets, dans le but de mettre en œuvre une croissance harmonieuse, respectueuse de qualité de vie.

C'est dans cet esprit que le dernier aménagement du centre ville a été réalisé. Cet espace situé juste derrière la mairie a été inauguré dernièrement et porte le nom de place des Sires de Beaujeu ; tout un symbole pour le point de départ de l'Agenda 21 !

Fidèle à sa devise « A tout venant, Beaujeu ! », la capitale historique du beaujolais mérite le détour. Elle s'impose comme un lieu incontournable dans la découverte du beaujolais, une commune à découvrir ou à redécouvrir !

Sylvain Sotton,

Maire de Beaujeu

## Délibération d'approbation de l'Agenda 21

A venir



## La démarche « Notre Village Terre d'Avenir » : une démarche de gouvernance pour élaborer son Agenda 21

La première étape de cette démarche a consisté en un diagnostic territorial de la commune qui a eu lieu le **26 août 2014**.

Un agent de l'Association s'est rendu sur place afin de compléter la grille d'audit « Notre Village Terre d'Avenir » notée et informatisée sur plus de 700 critères, en lien avec les 5 finalités du Ministère et permettant un état des lieux précis du territoire (montrer les problématiques et les enjeux territoriaux). Ce diagnostic s'est réalisé avec les personnes compétentes sur la commune pour permettre de collecter leurs points de vue, l'ensemble des pièces justificatives et d'apprécier la situation de la collectivité par rapport au développement durable. Une visite du territoire a complété cette démarche.

Après analyse de ces différents éléments, l'agent a réalisé un diagnostic du territoire qui a été transmis à la commune afin qu'il soit partagé avec les membres du Comité de pilotage et la population. Ce travail prospectif a permis de poser les orientations de l'Agenda 21 que souhaitait la commune et d'aboutir à une stratégie territoriale.

Comme le souligne le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE) en 2005 dans son document « Projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux. Un cadre pour l'action », cinq éléments sont déterminants dans la démarche de développement durable à savoir :

### **1. Participation des acteurs, des habitants et évaluation partagée**

*Elle est nécessaire pour rendre compte de la complexité du système local, permettre à tous les habitants et acteurs du territoire de s'approprier et de faire vivre le projet. Elle doit être recherchée à toutes les étapes de la démarche, du diagnostic au programme d'actions et à l'évaluation.*

Les acteurs locaux et les habitants ont été rassemblés une première fois par la commune le 7 novembre 2014 afin que leur soit présenté, lors d'une réunion publique, le concept de développement durable et sa traduction concrète dans un Agenda 21 local grâce à la démarche de labellisation « Notre Village Terre d'Avenir ». Cette réunion a rassemblé une soixantaine personnes. Dans un second temps, le diagnostic a été partagé avec la population (à venir) en vue d'y apporter des modifications ou des éléments complémentaires si nécessaire.

Au fur et à mesure de l'avancement du projet, des réunions publiques ont eu lieu afin de présenter les réflexions et les actions que suscite le projet, notamment en lien avec la démarche du PLU et plus spécifiquement du PADD. C'est l'occasion d'informer aux acteurs non présents dans le Comité de Pilotage, les nouvelles orientations de la collectivité.

Ces réunions ont toujours une forte participation car les acteurs des collectivités rurales sont motivés pour agir sur leur territoire.

Une fois que l'Agenda 21 local a été formalisé par le comité de pilotage, il a fait l'objet d'une présentation à la population avant son adoption définitive en conseil municipal.

Le comité de pilotage se réunit régulièrement après l'obtention du label « Notre Village Terre d'Avenir » pour suivre l'évolution de l'Agenda 21 local, la mise en œuvre des actions.

## 2. Organisation du pilotage

*Un projet de développement durable doit être adapté et souple. L'objectif est d'assurer d'une part la cohérence et la complémentarité, dans le temps et dans l'espace, entre les politiques menées sur le territoire, sur les territoires voisins et l'intercommunalité, et d'autre part la représentation des différents intérêts et les arbitrages entre eux.*

Le portage du projet par la collectivité, est une des réussites à la mise en œuvre d'un Agenda 21 local. Cela va de pair avec la prise en compte du développement durable dans l'ensemble des services et par tous les acteurs de la collectivité.

La formalisation du comité de pilotage a lieu, à l'initiative du maire lors de la réunion publique du ..... Le comité de pilotage de la commune de ..... est composé de ..... personnes volontaires (habitants, représentant d'associations, d'activités économiques, du milieu social...), dont une partie d'élus, réparties en plusieurs groupes de travail comme présenté en 3. Des représentants des territoires infra ou supra territoriaux ont également été associés aux réflexions (CR, CG, Communauté de communes, Communauté d'Agglomération, pays, DDT, DREAL, CAUE, ADEME, PNR...). Il s'est réuni ..... fois par mois pendant ..... mois, pour la préparation de son programme d'actions (*comptes-rendus en annexes*).

Liste des membres du comité de pilotage : à compléter par la suite

Nom / Prénom	Qualité/Profession	Elu/ Non Elu	Adresse
SOTTON Sylvain	Maire	Elu	
MATRAY Nathalie	Chef de projet Agenda 21	Elue	

Liste des membres associés :

Nom / Prénom	Qualité

Une personne ressource (chef de projet) est identifiée par le maire pour porter le projet avec lui, organiser les réunions de pilotage, les réunions publiques, rédiger les synthèses et comptes rendus. Elle constitue le référent sur la commune en matière de développement durable et favorise la diffusion d'information auprès des autres structures, et des bonnes pratiques avec l'appui de l'ensemble du comité de pilotage.

Une fois l'Agenda 21 local formalisé, il est approuvé par le conseil municipal et des réunions de suivi sont organisées par le comité de pilotage.

### **3. Transversalité de l'analyse et des méthodes de travail**

*La transversalité de l'approche est capitale. Il s'agit de mettre en œuvre un projet de territoire conciliant le développement économique avec l'amélioration du bien-être des habitants et de la cohésion sociale, tout en préservant les ressources environnementales et du climat. Elle doit s'exprimer à la fois dans le diagnostic préalable du projet, dans la stratégie et dans le plan d'actions. Elle se traduit également dans les méthodes de travail et les modes d'organisation des différents acteurs du projet.*

La transversalité de l'analyse réside dans le fait que l'évaluation de la collectivité est réalisée en fonction des 5 finalités tout en prenant compte les préoccupations économiques, sociales et environnementales. On a ainsi une approche transversale au niveau de l'analyse.

#### Transversalité dans la méthode de travail :

Concernant les méthodes de travail, la commune organise des réunions de travail du comité de pilotage, favorisant la transversalité. En effet, plusieurs groupes de travail sont ainsi constitués en fonction des 5 finalités et/ou des axes stratégiques. La thématique de réflexion des groupes de travail change à chaque réunion du comité de pilotage.

Une mise en commun des réflexions finales permet de synthétiser les propositions et d'obtenir un programme d'action favorisant la transversalité (les fiches actions et les tableaux de bord permettent aux membres du comité de pilotage et aux différents acteurs du territoire d'échanger les informations suivant leurs compétences).

#### Transversalité avec tous les acteurs :

La transversalité se retrouve également dans la prise en compte par la collectivité de l'ensemble des échelles territoriales et par les différents enjeux sur lesquels elle souhaite agir comme l'environnement, la prise en compte des milieux naturels et du cadre de vie, la démographie, les moyens économiques et touristiques...

### **4. Evaluation**

*L'évaluation du projet et des actions menés a pour objectif de vérifier non seulement l'adéquation et la pertinence des politiques menées au regard des enjeux locaux, des principes du développement durable, et des attentes de la population, mais également l'efficacité des moyens affectés, et leur évolution. Pensée en amont du projet, elle gagnera en*

*efficacité si les acteurs et les habitants du territoire sont appelés également à participer à la définition et à la mise en œuvre de la méthode d'évaluation choisie.*

Annuellement, l'association évalue le programme d'action de la commune en suivant la mise en œuvre des actions.

Trois ans après avoir obtenu le label « Notre Village Terre d'Avenir », la commune va être diagnostiquée une nouvelle fois, afin d'évaluer son engagement dans le Développement Durable.

Cette évaluation sera faite d'une part :

-par le renseignement d'une grille de « ré-audit » informatique comprenant 700 critères (élaborés par l'Association) et d'autre part,

-par la mise en place de 15 indicateurs issus du Développement Durable.

L'engagement réel de la collectivité dans le développement durable se fait par la « mesure » de l'impact de son programme d'actions sur le territoire.

Cette démarche est effectuée en étroite collaboration avec le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, en s'appuyant sur leur « Référentiel d'Evaluation ».

Les 15 indicateurs se déclinent par 10 indicateurs finalités:

- Indicateur 1 : Consommation énergétique
- Indicateur 2 : Production énergétique
- Indicateur 3 : Proportion du territoire couvert par un diagnostic de biodiversité
- Indicateur 4 : Consommation totale d'eau des bâtiments publics
- Indicateur 5 : Rejets
- Indicateur 6 : Déchets
- Indicateur 7 : Ruralité
- Indicateur 8 : La jeunesse de la commune
- Indicateur 9 : Cohésion Sociale et solidarité
- Indicateur 10 : Favoriser les circuits courts

et 5 indicateurs démarche

- Indicateur 11 : Participation
- Indicateur 12 : Pilotage du projet
- Indicateur 13 : Transversalité
- Indicateur 14 : Evaluation
- Indicateur 15 : Stratégie d'amélioration continue

**Des indicateurs  
supplémentaires seront à créer  
pour chaque fiche action**

Les points qui restent à améliorer vont permettre **d'aboutir à un nouveau diagnostic territorial et donc à un nouveau programme d'actions (Agenda 21, programme 2)**. Une fois ce dernier établi, il sera présenté devant le comité de labellisation et d'évaluation de l'association. **Une graduation « d'hirondelles » symbolisera alors l'investissement de la collectivité dans le Développement Durable.**

## **5. Une stratégie d'amélioration continue**

*Tous ces éléments doivent permettre d'inscrire le projet de territoire dans une stratégie d'amélioration continue : apporter une amélioration de la situation initiale au regard des finalités du développement durable, et améliorer les méthodes de travail pour les rendre plus ouvertes, plus transversales, plus participatives. Les avancées doivent alors être mesurées*

*pour pouvoir évoluer. Il est dès lors indispensable d'afficher clairement les objectifs du projet et de les assortir de moyens adaptés.*

La commune de Beaujeu s'engage dans une stratégie d'amélioration continue par le biais de la labellisation « Notre Village Terre d'Avenir », le label étant attribué notamment en fonction de son évaluation vis à vis du diagnostic de départ, des actions mises en place (programme d'actions) et des progrès réalisés.

Au bout d'une période de 3 ans suivant l'obtention du label (correspondant au début de la mise en œuvre de la Charte « Notre Village Terre d'Avenir »), la commune fera l'objet d'une nouvelle évaluation qui débouchera sur l'établissement d'un nouveau diagnostic qui permettra de faire évoluer l'Agenda 21. De plus, pour conserver le label, la collectivité devra avoir amélioré sa situation pouvant occasionner l'attribution de distinctions (sous forme d'hirondelles), dans une perspective d'amélioration continue. Il faudra améliorer ses méthodes de participation, d'évaluation, son approche transversale au sein de la collectivité territoriale et avec tous les acteurs externes...

#### **Liens utiles :**

**- Cadre de référence :**

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Cadre-de-referance-pour-les.html>

**- Référentiel national pour l'évaluation des projets territoriaux :**

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Le-referentiel-pour-l-evaluation-.html>

**- Site de l'Association Nationale Notre Village :**

<http://www.notrevillage.asso.fr/>

**- Observatoire des villages labellisés :**

[http://www.notrevillage.asso.fr/index.php?option=com\\_auto&view=auto&Itemid=26](http://www.notrevillage.asso.fr/index.php?option=com_auto&view=auto&Itemid=26)

**- Guide des bonnes pratiques :**

<http://www.notrevillage.asso.fr/guidebonnespratiquesdd/index.html>

## Le diagnostic territorial

### FINALITE 1: LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

#### 1.1. GESTION DE L'ÉNERGIE

##### 1.1.1. Energies fossiles consommées par la commune

La commune consomme de l'électricité pour le chauffage (à l'école de musique et aux salles associatives) et du gaz (dans tous les autres bâtiments communaux : mairie, théâtre, écoles, cantine, salle de sports, musées).

Les engins municipaux fonctionnent au carburant. La commune de Beaujeu a eu le projet d'installer une borne de rechargement pour véhicules techniques électriques, celui-ci n'a pas été réalisé à cause de contraintes techniques. Une réflexion existe concernant le remplacement d'un véhicule communal ancien par un véhicule électrique, car le SYDER engage une démarche commune pour tout le département pour installer des bornes sur le domaine public. De plus, en partenariat avec une société de communication qui démarché les entreprises locales, un véhicule électrique 5 places devrait prochainement être mis à disposition de la collectivité et de la vie associative. Une borne sera alors installée dans les locaux communaux.

##### 1.1.2. Recours aux énergies renouvelables

Beaujeu n'a pas recours aux énergies renouvelables.

##### 1.1.3. Maîtrise de la consommation d'énergie

La commune de Beaujeu assure une certaine maîtrise de sa consommation énergétique.

Dans certains bâtiments publics, le chauffage est éteint la nuit et le week-end. Le chauffage de la salle de sports du bas est programmé. Celui du théâtre et de la salle de sports du haut fonctionne par bouton poussoir qui déclenche le chauffage pour une durée programmée d'une heure. La chaudière qui alimente la mairie et le musée doit rester en fonctionnement tout le temps, à cause de l'ouverture du musée. Néanmoins, des thermostats qui permettent une régulation sont installés sur tous les radiateurs. Quant aux écoles publiques, le fonctionnement et l'utilisation peuvent être améliorés.

De plus, l'isolation des bâtiments est bonne pour certains d'entre eux, comme le théâtre, la mairie, l'école maternelle, la bibliothèque, la gendarmerie qui ont été rénovés récemment. Le projet de rénovation de l'école élémentaire et la cantine est en cours de réflexion. De plus, le projet de construction d'une nouvelle gendarmerie et d'un centre de secours prévoira des bâtiments à très bonne isolation.

Les appareils électriques sont éteints la nuit et le week-end ou mis en veille, photocopieurs, duplicateurs, ordinateurs, sauf le télécopieur qui reste allumé tout le temps.

En ce qui concerne l'éclairage public, il est géré par le SYDER, Syndicat Départemental d'Energie du Rhône. L'éclairage public est présent dans le bourg et dans les hameaux et carrefours spécifiques.

La commune de Beaujeu utilise des ampoules basse consommation pour l'éclairage public. Celui du nouveau quartier a été installé avec des led. L'éclairage dans une traboule a été réalisé avec des détecteurs.



Cependant, l'intensité lumineuse de cet éclairage n'est pas diminuée la nuit. La commune souhaite poser la question prochainement au SYDER. Pour autant, quelques points d'éclairage public subissent des coupures nocturnes grâce à l'installation d'horloges.

A noter que Beaujeu a reçu en 2014 un trophée de la part du SYDER pour l'éclairage public de la Place des Sires de Beaujeu.

Par ailleurs, Beaujeu souhaite bénéficier d'un Conseil en Energie Partagé (CEP), mis en place par le SYDER. Ces techniciens mandatés par le SYDER ont pour mission d'effectuer des bilans de consommations énergétiques du patrimoine des communes, d'élaborer un plan d'actions avec les communes pour réduire les consommations et les émissions de gaz à effet de serre et, enfin, développer les énergies renouvelables.

Des ampoules basse consommation ont été installées dans les bâtiments publics. Les écoles, la mairie sont équipées de néons ; des minuteries dans les lieux publics sont installées, notamment au Viaduc, au siège de l'ex-Communauté de Communes, à la salle des sports, où, comme le chauffage, le bouton poussier engendre une heure d'allumage.

Aucun diagnostic énergie n'a pour l'instant été réalisé. Toutefois, cela est en projet dans le cadre du Plan climat Energie de la Communauté de Communes.

Les habitants sont sensibilisés aux économies d'énergie depuis plusieurs années dans le cadre de la politique intercommunale (permanence Habitat et permanence énergie sur la commune).

Points forts	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Maîtrise de la consommation d'énergie</li> <li>-Extinction du chauffage la nuit et le week-end</li> <li>-Isolation des bâtiments</li> <li>-Extinction des appareils électriques la nuit et le week-end</li> <li>-Utilisation d'ampoules basse consommation pour l'éclairage public et dans les principaux bâtiments publics</li> <li>-Réalisation de l'éclairage d'un nouveau quartier en led</li> <li>-DéTECTEURS de présence dans le passage de la traboucle</li> <li>-Minuterie dans certains lieux publics</li> <li>-Trophée SYDER 2014 pour l'éclairage public de la place des Sires de Beaujeu</li> <li>-Sensibilisation de la population aux économies d'énergie</li> </ul>
Points faibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Utilisation d'énergies fossiles</li> <li>-Pas de recours aux énergies renouvelables</li> <li>-Absence de véhicule électrique</li> <li>-Projet d'installation d'une borne de rechargement abandonné (suite à des contraintes techniques)</li> <li>-Pas de réalisation de diagnostic énergie</li> </ul>
Orientations	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Réflexion sur le remplacement d'un véhicule communal par un électrique</li> <li>-Réflexion sur une diminution de l'intensité lumineuse de l'éclairage public</li> <li>-Projet de réaliser un diagnostic énergie des bâtiments publics dans le cadre du Plan Climat Energie de la Communauté de Communes</li> <li>-Projet de poursuivre l'isolation des bâtiments avec ceux de rénovation de la cantine et de l'école élémentaire</li> <li>-Projet de construction d'une nouvelle gendarmerie et d'un centre de secours avec des bâtiments avec très bonne isolation</li> <li>-Projet de recourir à un CEP, Conseil en Energie Partagé pour effectuer des bilans de consommations énergétiques du patrimoine de la commune, élaborer un plan d'actions avec les communes pour réduire les consommations et les émissions de gaz à effet de serre et, enfin, développer les énergies renouvelables.</li> </ul>

## 1.2. DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ALTERNATIFS

### 1.2.1. Réseau routier, ferroviaire et voies navigables

La commune de Beaujeu se situe à 15 km de Belleville, où passe l'autoroute A6 reliant Lyon à Paris.

Le réseau routier de la commune est composé d'une route départementale principale, la RD 337, entretenue par le Conseil général pour sa partie hors agglomération. Celle-ci est très fréquentée puisqu'elle compte 6000 passages journaliers à l'entrée de Beaujeu. Des routes communales et des chemins ruraux complètent le réseau, dont la compétence pour l'investissement et l'entretien est pour partie déléguée à la Communauté de Communes,

### 1.2.2. Développement des transports peu ou non polluants

La commune possède de nombreux sentiers de randonnée, répertoriés et balisés. Cette compétence a été en partie assurée par l'ex-Communauté de Communes de la Région de Beaujeu. Cinq circuits de 7 à 14 km, avec des dénivelés parfois importants, ces circuits pentus entre vignes et bois permettent la découverte de magnifiques panoramas, notamment depuis la Croix de Rochefort ou le Château Saint Jean (le long des sentiers par Gnafron, l'ami beaujolais de Guignol, circuits en annexe). L'entretien de ces sentiers est assuré par la commune de Beaujeu. Les circuits intercommunaux « Estelle », « Victor » et « Victor express » (depuis la gare TGV de Macon Loché) permettent aux visiteurs d'aller à pied de gites en gites, de villages en villages (en passant par Beaujeu) sur plusieurs jours ; le transport des bagages est assuré par les hébergeurs.

En plus de ces sentiers traditionnels, il a été réalisé le « Circuit des Industries d'Antan », qui met en valeur les activités qui s'étagaient au long de la vallée de l'Ardières, dont les sites ne se visitent pas mais qui rappellent combien les habitants du Beaujolais furent industriels au XIX<sup>ème</sup> siècle, sachant utiliser la force motrice : tanneries, dépositaires de vins, papeterie, usine électrique, carrières, notamment.

Une piste cyclable existe, la Voie Verte du Beaujolais, créée par le Conseil Général, qui reprend le tracé de l'ancienne voie ferrée. D'une quinzaine de kilomètres depuis le Val de Saône, cette piste cyclable rejoint Beaujeu. Longeant la vallée de l'Ardières, elle constitue une véritable épine dorsale pour des balades au cœur du Beaujolais. Des prairies verdoyantes à la fraîcheur des bois, de la rivière qui serpente aux lignes douces des coteaux beaujolais, des parfums de vendanges aux couleurs dorées de la vigne en automne, tout est prétexte à savourer en toute saison une balade qui mettra tous les sens en éveil. Elle est accessible à pied, en vélo, en roller et aux personnes à mobilité réduite. Par contre pour l'instant, sa liaison avec le centre ville de Beaujeu n'est pas possible en site propre.

Sept boucles sont aménagées et balisées au départ de la Voie Verte du Beaujolais pour la pratique du cyclotourisme. Plusieurs d'entre elles passent par Beaujeu : les Crus de Beaujolais, entre vignes et forêts et la Casse Froide.

De nombreux itinéraires ou espaces piétonniers existent sur la commune, notamment pour relier le nouveau parking derrière la mairie aux commerces (*voir photos 1.2.2 page ...*).

La gare ferroviaire la plus proche se situe à Belleville-sur-Saône, à 13 km de Beaujeu. Le cadencement des trains en direction de Lyon est très régulier. Il est à noter que dans le passé, Beaujeu possédait deux gares, qui constituaient un véritable nœud pour le commerce de tout le Beaujolais.

Pour les transports en commun, une ligne régulière de bus, la ligne 35, fait la navette entre Beaujeu et Belleville, cadencées avec les horaires des lignes TER, une quinzaine de fois par jour, aller-retour.

Une autre ligne régulière de bus qui rejoint Monsols à Villefranche sur Saône, la ligne 36, passe également par Beaujeu, avec des fréquences réparties sur la journée.



Un réseau de ramassage scolaire du Rhône est présent sur la commune, pour se rendre au lycée de Belleville.

Du covoiturage ponctuel et spontané s'organise entre particuliers. Une initiative de l'ex-Communauté de Communes de la Région de Beaujeu relayant le site du conseil général a été réalisée. Toutefois, cela a peu été utilisé par les habitants.

La population semble donc peu sensibilisée aux pratiques de transports peu polluants, du sans doute à l'étendue de la commune et sa topologie vallonnée qui incitent à l'usage de la voiture.

Points forts	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Sentiers de randonnée répertoriés et balisés par l'ex-Communauté de Communes de la Région de Beaujeu</li> <li>-Circuit des Industries d'Antan,</li> <li>-Voie verte reliant Beaujeu à Belleville, accessible à pied, en vélo, en roller et aux personnes à mobilité réduite, boucles cyclotouristiques</li> <li>-De nombreux itinéraires et espaces piétonniers</li> <li>-Transports en commun : deux lignes régulières cadencées sur les horaires des TER, transports scolaires pour les lycéens</li> <li>-Covoiturage ponctuel et spontané effectué par certains particuliers</li> </ul>
Points faibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Pas de liaison en site propre de la Voie Verte au centre de Beaujeu</li> <li>-Pas de sensibilisation de la population à la pratique de transports peu polluants, à part le site intercommunal de covoiturage de l'ex-Communauté de Communes</li> </ul>
Orientations	

## **FINALITE 2 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES**

### 2.1. RESPECT DES MILIEUX NATURELS ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

#### 2.1.1. Protection de la flore et de la faune

La commune de Beaujeu est concernée par trois Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), une de type 1 et deux de type 2 :

##### **- la ZNIEFF de type 1 « Ruisseau des Ardilleys »**

Le mont Tournissou, culminant à environ 820 m d'altitude, constitue un véritable château d'eau naturel. Il est à l'origine du ruisseau des Ardilleys. Il s'agit d'un des cours d'eau affluent de l'Ardières. Encore exempte de toute pollution organique, la qualité de l'eau permet à l'Ecrevisse à pattes blanches de vivre dans le ruisseau des Ardilleys jusqu'à sa confluence avec l'Ardières. Le secteur délimité englobe également la tête de bassin, boisée, où l'on peut rencontrer la Bécasse des bois. Cet oiseau apprécie les sous-bois denses pour assurer sa reproduction ; il reste très sensible à la moindre perturbation.

##### **- la ZNIEFF de type 2 : « Beaujolais Septentrional : Haut-Bassin Des Grosnes »**

Cet ensemble étendu prend en compte le haut bassin versant des Grosnes, dans la partie du haut-Beaujolais jouxtant la Bourgogne. Les Grosnes (orientale, occidentale...) donnent naissance à la rivière du même nom, qui rejoindra la Saône après sa traversée du Clunisois. L'ensemble s'inscrit dans un paysager herbager et bocager très suggestif. En terme de patrimoine naturel, la région possède des éléments de flore intéressants (Millepertuis androsème, Pavot du Pays de Galles, Perce-neige, Pédiculaire des forêts, Scorsonère humble, Nymphoïdes pelté (le Trèfle d'eau) et Droséra à feuilles rondes étaient encore connus dans les parages il y a moins de vingt ans...), mais surtout une faune diversifiée, tant en ce qui concerne les oiseaux (rapaces, Alouette lulu, Engoulevent d'Europe, Hibou Petit-duc, Huppe fasciée, Pie-grièche à tête rousse...), les mammifères (chiroptères...), les batraciens (crapaud Sonneur à ventre jaune...) que les poissons (Lamproie de Planer...). Le zonage de type II souligne les multiples interactions existant au sein de cet ensemble, dont les espaces les plus représentatifs en terme d'habitats ou d'espèces remarquables sont retranscrits à travers plusieurs zones de type I (certains tronçons de cours d'eau sont notamment identifiés à ce titre en raison de la présence de populations remarquables d'Ecrevisse à pattes blanches) au fonctionnement le plus souvent fortement interdépendant. Il traduit également particulièrement les fonctionnalités naturelles liées à la préservation des populations animales ou végétales, en tant que zone d'alimentation ou de reproduction pour de nombreuses espèces, dont celles précédemment citées.

Il souligne de plus le bon état de conservation général de certains bassins versants, en rapport avec le maintien de populations d'Ecrevisse à pattes blanches, espèce réputée pour sa sensibilité particulière vis à vis de la qualité du milieu. L'ensemble présente par ailleurs un intérêt paysager.

##### **- la ZNIEFF de type 2 : « Haut Bassin de l'Ardières et de ses affluents »**

Cette zone délimite le haut bassin versant de l'Ardières et de ses affluents. Le zonage de type II souligne le bon état de conservation général de ce bassin versant. Il traduit également sa sensibilité particulière, en rapport avec la conservation d'une espèce particulièrement exigeante quant à la qualité du milieu. Le secteur considéré présente par ailleurs d'autres éléments de grand intérêt. Très forestier, il se distingue sur le plan biologique par la présence d'espèces remarquables d'affinités montagnardes. (Chouette de Tengmalm...). Il joue enfin un rôle de zone d'alimentation ou de reproduction pour plusieurs espèces de chiroptères, ou des espèces d'oiseaux remarquables telles que le Grand-duc d'Europe ou l'Engoulevent d'Europe.

Aucune espèce de flore protégée n'est recensée.

Quant à la faune, on note la présence d'espèces remarquables : écrevisse à pattes blanches, la chouette effraie, Effraie des clochers notamment.

Pas de collaboration avec des organismes spécialisés, comme la FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature) ou la LPO (Ligue de protection des Oiseaux) n'est à noter. Par contre, des contacts ont été pris avec les amis de la nature du Haut Beaujolais qui sont affiliés à la FRAPNA pour mettre en place des expositions de sensibilisation sur la faune et la flore.

Beaujeu n'a pas d'arboretum afin de conserver des variétés locales mais l'ex-Communauté de Communes de la Région de Beaujeu en a créé un dans la commune voisine d'Avenas.

La population est sensibilisée à la protection de la faune et de la flore, notamment par des expositions au cloître Sainte Angèle.

### 2.1.2. Protection des milieux naturels et paysages

La commune de Beaujeu ne possède pas de zone Natura 2000 ou de sites naturels classés ou inscrits.

Une charte paysagère a été élaborée au niveau intercommunal avec le SCoT. Il s'agit de considérer le territoire du Pays Beaujolais comme un espace unique de projet, comme une construction globale en devenir. L'analyse du territoire du Pays Beaujolais a permis de développer trois axes de travail correspondants aux enjeux relevés sur le territoire :

1 – Mettre en place une politique de développement urbain :

- Qualifier les dessertes et espaces publics
- Traiter les abords et les limites
- Traiter les espaces de stationnements
- Planter les espaces de stationnements
- Traiter les eaux pluviales
- Organiser les implantations bâties
- Traiter et rythmer la façade
- Qualifier la toiture: la 5ème façade

- Mettre en place un règlement communal de la publicité, enseignes et pré-enseignes

2 – Accompagner les mutations agricoles : préservation et valorisation du poumon vert

Beaujolais

- Promouvoir l'agriculture du Pays Beaujolais
- Prendre en compte la richesse des structures bocagères
- Créer des cheminements à travers les espaces agricoles
- Intégrer les bâtiments agricoles

3 - Anticiper les futures pratiques :

- Penser les infrastructures en cohérence avec le paysage
- Accueillir les énergies renouvelables
- Réinvestir les berges et les cours d'eau du Beaujolais

A noter également qu'une collaboration existe au cas par cas avec le CAUE, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Rhône, notamment pour le domaine de la Chevalière, un nouveau lotissement.

Une délibération existe à Beaujeu identifiant les éléments paysagers à protéger dans le cadre du POS (zones naturelles et espaces boisés).

L'affichage n'est pas spécifiquement réglementé, mais aucun souci particulier n'est à noter dans ce domaine. De plus, la signalétique de la charte du Beaujolais est respectée.

L'enfouissement des lignes est réalisé sur une partie du territoire de la commune, notamment le centre bourg avec les traversées de routes, l'éclairage restant en façade, et pour le bas de ville.

Les habitants de Beaujeu sont sensibilisés à la protection des milieux naturels et des paysages.

Points forts	-Protection de la flore, de la faune avec 3 ZNIEFF -Zones naturelles et espaces boisés classés dans le cadre du POS -Charte paysagère élaborée au niveau du SCoT Beaujolais -Enfouissement des lignes aériennes notamment dans le bourg et le bas de ville -Sensibilisation des habitants à la protection de la faune et de la flore (expositions cloître Sainte Angèle) -Sensibilisation des habitants à la protection des milieux naturels et des paysages
Points faibles	-Pas de conservation des espèces locales (arboretum,...) sur la commune de Beaujeu (une sur la commune voisine d'Avenas) -Pas de partenariat avec des organismes spécialisés, comme la FRAPNA et la LPO -Pas de réglementation de l'affichage
Orientations	-Poursuivre l'enfouissement des lignes aériennes sur l'ensemble du territoire

## 2.2. GESTION RATIONNELLE DE LA RESSOURCE EN EAU

### 2.2.1. Gestion des cours d'eau

La commune de Beaujeu est située sur le parcours de l'Ardières (*voir photo 2.2.1 page ...*) qui s'écoule sur un linéaire de près de 29 kilomètres et conflue en rive droite de la Saône au niveau de Saint Jean d'Ardières. Quatorze communes sont drainées par ce cours d'eau, dont Beaujeu. Son bassin versant d'une superficie de 220 km<sup>2</sup> est le plus grand du Beaujolais viticole : il se caractérise par la vigne (de Beaujeu à la confluence avec la Saône), des prairies de fauches et de pâturage et quelques zones urbaines et industrielles. L'agriculture et plus particulièrement la viticulture est l'activité dominante du bassin versant. Le cours d'eau prend sa source sous le col des Patoux à 850 m d'altitude. Sur sa partie supérieure, l'Ardières s'écoule dans des vallées très encaissées du Beaujolais. En amont de Cercié, la rivière débouche dans la vaste plaine alluviale de la Saône. Son principal affluent est le ruisseau du Samsons mais de nombreux autres petits cours d'eau comme le ruisseau de Vernay, de Saint-Didier, des Ardilleys, le Penet, l'Ardevel, la Morcille viennent l'alimenter. La nature du terrain et sa configuration se traduisent par d'importants dépôts de sable dans le lit du cours d'eau.

Sur le premier secteur, classé en première catégorie, sont identifiées des zones à truites et à chabots. Le secteur de confluence entre l'Ardières et la Saône est classé en deuxième catégorie. La zone accueille temporairement des chevennes, vairons, loches franches, gougeons, blageons, tanches, gardons, perches soleil et lamproies de Planer.

Le territoire de Beaujeu est irrigué également par de nombreux ruisseaux :

- le ruisseau des Andilleys, lui-même recevant les eaux des ruisseaux de la Combe Lafayette, du Loup, des Ruissel et de la Combette
- les ruisseaux des Ayets, de la Combe de Chavanne, du Médrisy, du Font Bidon, des Garennes, de la Combe Morée, des Ruettes.

L'une des dernières crues de l'Ardières date de 2000, inondation qui a causé des dégâts matériels.

C'est la Communauté de Communes qui a la compétence hydraulique.

Les travaux hydrauliques sont assurés par la Communauté de Communes et l'entretien des berges et de la ripisylve est assuré par le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais. L'Ardières est intégré au contrat de rivières du Beaujolais. La majeure partie des travaux et aménagements prévus sur l'Ardières est inscrite au contrat de Rivières du Beaujolais.

Le contrat de milieux des rivières du Beaujolais a pour objectif de préciser les enjeux du SDAGE, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, du bassin Rhône-Méditerranée, à l'échelle des bassins versants locaux. Porté par le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais, il concerne un territoire de 63 communes du Beaujolais viticole situées entre Macon au Nord et Villefranche-sur-Saône au Sud, pour 125 000 habitants, une superficie de 605 km<sup>2</sup> et 500 km de cours d'eau.

Le contrat de rivières du Beaujolais a été signé le 18 septembre 2012. Cela a marqué le démarrage d'un programme d'actions d'une durée de 6 ans en faveur de la restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et de la réduction des risques d'inondation sur les bassins versants des rivières du Beaujolais.



Le secteur d'études comprend les cours d'eaux : la Mauvaise, le Bief Mornand, la Reclaine qui rejoint le Buyat avant de se jeter dans le Douby, le ruisseau de Butecrot, le Sancillon et son affluent la Mézerine, l'Ardières, la Vauxonne, le Bief de Laye, le Marverand, le Nizerand, le Morgon, l'Arlois.

Au total, ce sont environ 37 millions d'euros qui devraient être investis pour les rivières. Une aide financière importante (près de 40 % du total) sera apportée par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, la Région Rhône-Alpes, la Région Bourgogne et le conseil général du Rhône.

Ce programme d'actions opérationnelles et de travaux répond aux objectifs suivants :

- Reconquérir une bonne qualité des eaux
- Restaurer les milieux aquatiques
- Réduire les risques d'inondation
- Initier une gestion quantitative de la ressource en eau
- Mettre en valeur les milieux aquatiques
- Pérenniser la gestion globale de l'eau et des cours d'eau à l'échelle des bassins versants

versants

Pour les rivières du Beaujolais, l'accent est mis sur deux orientations fondamentales :

- la lutte contre les pollutions avec mesures complémentaires liées à la pollution par les pesticides : utilisation de techniques alternatives aux pesticides, développement de l'agriculture biologique, sécurisation des phases de manipulation et équipement des pulvérisateurs,

- la préservation des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques avec des mesures liées à la restauration de la ripisylve et de la continuité sédimentaire et piscicole des cours d'eau.

Dans le cadre du contrat de rivières, les zones prioritaires pour la restauration de la continuité écologique (travaux sur des seuils) sont les cours d'eau classés en liste 2, à savoir l'Ardières amont, sur Les Ardillats et St Didier sur Beaujeu, et l'Ardières médian, de l'aval de Beaujeu jusqu'à la confluence avec le ruisseau des Samsons.

Dans le cadre du contrat de rivières, des concertations ont eu lieu avec les riverains. Tous ont reçu un courrier de la Communauté de Communes pour donner délégation au Syndicat pour l'entretien de la rivière par convention. A noter qu'aucune parcelle agricole n'est présente le long de l'Ardières sur le territoire de Beaujeu.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, l'entretien des cours d'eau est géré par le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais. Interviennent notamment les Brigades Vertes. Créées à l'initiative du Département du Rhône en 1992, elles allient l'insertion sociale et professionnelle d'allocataires du Revenu de Solidarité Active et l'amélioration de l'environnement. Elles

assurent la prise en charge des besoins locaux d'entretien de l'espace au service des communes ou de leurs groupements mais également pour le compte de l'Office National des Forêts ou de Biens Départementaux. Elles sont gérées par Rhône Insertion Environnement, association d'Insertion.

Une valorisation touristique et économique de l'Ardières est présente :

- Est inscrit au contrat de rivières du Beaujolais la mise en valeur du circuit des industries d'Antan explique et met en avant les activités du passé qui utilisaient la force motrice du cours d'eau
- L'aménagement récent du parking derrière la mairie a permis d'abaisser un mur (*voir photo 2.2.1 page ...*) pour retrouver la vue sur l'Ardières et le réintégrer dans le paysage de la commune. Une passerelle a été réalisée en 2013 (*voir photo 2.2.1 page ...*)

La commune de Beaujeu a le projet d'installer des bancs et des tables de pique nique aux abords de la rivière Ardieres.

La sensibilisation du public et des riverains est bien présente.

La mise en place d'un PPRNI, Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation, débute pour l'Ardières. Plusieurs études hydrauliques, dont une récente en 2014, permettent de mieux comprendre le fonctionnement de l'Ardières en cas de crue.

#### 2.2.2. Plans d'eau

La commune de Beaujeu ne possède pas de plans d'eau, hormis des étangs privés avec la Grange du Milieu et au stade.

#### 2.2.3. Piscine et eaux de baignade

Aucune piscine publique ou eaux de baignade n'est présente sur la commune de Beaujeu.

#### 2.2.4. Economies d'eau

Les consommateurs sont sensibilisés aux économies d'eau. Les données fournies par le Syndicat des Eaux démontrent une augmentation du nombre d'abonnés mais une diminution de la consommation globale. La communication du syndicat sur les économies d'eau est importante. Alors que la consommation annuelle d'une famille avec 2 enfants est généralement évaluée à 120 m<sup>3</sup> par an, celle de Beaujeu est de l'ordre de 90 m<sup>3</sup>.

Différents équipements ont été installés pour permettre des économies d'eau : des boutons poussoirs sur les robinets de bâtiments communaux, comme les toilettes publiques, le stade, les écoles, la salle des fêtes, ainsi que des blocs dans les chasses d'eau, notamment à la mairie.

En ce qui concerne l'arrosage municipal, l'eau utilisée est celle du réseau. L'arrosage se fait par goutte-à-goutte pour certains points et intégrés pour d'autres, c'est-à-dire avec une vigilance particulière des agents.

#### 2.2.5. Gestion des eaux pluviales

La commune ne récupère pas les eaux pluviales de toitures pour les réutiliser pour l'arrosage, les toilettes publiques ou la défense incendie.

Un projet de récupération d'eaux pluviales à la salle de sports est en réflexion.

Un bassin de rétention des pluies d'orage existe en Morne, ainsi que d'autres bassins de type dessableur pour l'érosion.

Les eaux de ruissellement de la place des sires de Beaujeu sont prétraitées, l'écoulement naturel des eaux se fait dans une nasse, dont les plants filtrent l'eau.

La commune réalise actuellement la mise en séparatif de son réseau d'assainissement à chaque fois que possible, parallèlement un schéma d'écoulement des eaux pluviales doit être établi pour mieux connaître le réseau existant.

Points forts	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Présence de la rivière Ardières, du ruisseau des Ardilleys et de nombreux autres petits ruisseaux</li> <li>-Entretien et aménagement des cours d'eau et valorisation touristique de l'Ardières : aménagement récent à proximité du parking de la mairie</li> <li>-Présence du contrat des rivières du Beaujolais porté par le SMRB, Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais</li> <li>-Présence de systèmes économiseurs d'eau et de chasses économiques dans les bâtiments communaux</li> <li>-Quelques systèmes de goutte-à-goutte pour l'arrosage municipal</li> <li>-Présence d'un bassin de rétention de pluies d'orage en Morne</li> <li>-Sensibilisation des habitants aux économies d'eau, via le Syndicat d'Eau</li> <li>-Début de la procédure d'un PPRNI, Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation pour l'Ardières</li> <li>-Eaux de ruissellement de la place des sires de Beaujeu prétraitées par l'écoulement naturel dans une nasse, pourvue de plants qui filtrent l'eau</li> </ul>
Points faibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Risque d'inondations sur la commune dues à l'Ardières</li> <li>-Utilisation de l'eau potable du réseau pour l'arrosage municipal</li> <li>-Peu de gestion des eaux pluviales</li> <li>-Absence de valorisation touristique des autres cours d'eau</li> <li>-Problème de pérennité du circuit des industries d'Antan</li> </ul>
Orientations	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Projet de mise en place d'un système de récupération des eaux pluviales à la salle des sports</li> <li>-Développer le réseau séparatif d'eaux pluviales</li> <li>-Projet d'installer des bancs et tables de pique-nique aux abords de l'Ardières</li> <li>-Projet de mise en valeur du circuit des industries d'Antan sur l'Ardières, dans le cadre du contrat de rivières du Beaujolais</li> </ul>

## 2.3. GESTION DES REJETS

### 2.3.1. Schéma d'assainissement (zonage)

La commune possède un schéma d'assainissement, avec des zonages collectif et individuel (*plan en annexe*), réalisé en 2006.

La gestion des réseaux d'assainissement de Beaujeu est assurée par la commune de Beaujeu en régie directe, avec budget spécifique. A noter qu'en 2015, la compétence sera communautaire. La gestion est déléguée pour l'assainissement collectif à la Lyonnaise des Eaux dans le cadre d'un contrat d'affermage. Les missions d'exploitation déléguées sont principalement :

- la collecte des effluents,
- l'élimination des sous-produits du réseau
- le traitement des effluents,
- l'élimination des sous-produits d'épuration (graisse, sable, refus de grilles)
- le traitement des boues
- le contrôle des installations d'Assainissement Non Collectif
- la facturation, l'encaissement et la gestion des comptes clients

Le contrat, d'une durée de 12 ans, arrivera à échéance en 2020.

### 2.3.2. Zones d'assainissement individuel

Les zones d'assainissement individuel sont déterminées par le zonage cité ci-dessus.

Elles sont essentiellement localisées sur tous les hameaux, à l'exception de celui des Etoux.

Il demeure 242 habitations non raccordées au réseau collectif, avec assainissement individuel, évalués à 563 habitants.

Les secteurs non desservis par le réseau d'assainissement collectif doivent être équipés de dispositifs individuels. Les secteurs relevant de l'assainissement non collectif sont concernés par un SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). La Lyonnaise des Eaux assure cette fonction, dans le cadre d'un avenant. Ce service a pour missions :

- le contrôle de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des systèmes nouveaux ou réhabilités

- le contrôle diagnostic des systèmes existants

- la vérification périodique du bon état, bon fonctionnement et bon entretien des installations d'assainissement.

Dans le cadre du contrôle périodique de fonctionnement, le SPANC a en outre pour mission de vérifier la vidange des fosses toutes eaux des installations.

Différents points noirs ont été relevés dans des installations autonomes d'assainissement individuel.

La commune a initié la mise en conformité des points noirs dans le cadre d'un programme groupé sur la base du volontariat avec l'obtention de subventions de la part de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général, les travaux de mise en conformité ont été réalisés sur ces installations.

### 2.3.3. Zones d'assainissement collectif

Les zones d'assainissement collectif sont en zone agglomérée essentiellement au bourg, sur tout le territoire dit de la vallée et le hameau des Etoux. Avec 845 abonnés à l'assainissement collectif en 2013 pour une estimation de 1512 habitants, la commune de Beaujeu est couverte pour 75 % de sa population en assainissement collectif.

#### 2.3.3.1. Réseau de collecte

Le réseau de collecte est de type mixte unitaire et séparatif. La commune de Beaujeu a majoritairement son réseau en unitaire (5321 mètres sur 8705 en 2013). A noter que 700 mètres de nouvelles canalisations en séparatif viennent d'être récemment réalisés. Un diagnostic complet des installations avec passage caméra a été effectué donnant lieu à un important programme de rénovation. Le but est notamment de reprendre les défauts d'étanchéité qui induisent des infiltrations dans le réseau de collecte. Tous ces points sont en cours de traitement.

#### 2.3.3.2. Station de traitement

La station de traitement de Revollon, localisée sur la commune de Beaujeu, reçoit les eaux usées de la totalité du réseau d'assainissement collectif de la commune. Deux postes de relèvement sont présents sur la commune : un Place de l'Ile, l'autre vers l'hôpital, Avenue du Docteur Giraud. Le réseau comprend également 10 déversoirs d'orage.

Mise en service en 1978, d'une capacité de 2.600 Equivalents-habitants, elle est de type boues activées à aération prolongée. Les boues sont ensuite traitées par système de rhizocompostage, créé en 2006, c'est-à-dire que les boues sont ensuite déversées sur des lits de roseaux, qui sont au nombre de deux. Tous les 10 ou 15 ans, il conviendra de nettoyer les lits, d'incinérer les boues et de replanter les roseaux.

Les effluents traités sont rejetés dans la rivière Ardières. La qualité des rejets est bonne. Toutefois, trop de déversements sans traitement sont rejetés dans la rivière Ardières, à



cause de l'importance des eaux parasites notamment par fortes pluies. Un vaste programme d'aménagement et de rénovation des réseaux est lancé ainsi qu'un programme sur la station d'épuration pour augmenter sa capacité hydraulique et améliorer les conditions de traitement, avec notamment l'ajout d'une dé-phosphatation. Le génie civil de la station est pour autant en très bon état. Globalement, en moyenne, depuis 2000, les performances de la station satisfont aux objectifs de réduction des flux de substance polluante, avec cependant un certain nombre de dysfonctionnements enregistrés ponctuellement

Une convention de rejets est signée avec deux viticulteurs, un négociant en vins et une entreprise de garage automobile.

Points forts	-Schéma d'assainissement avec zonages collectif et individuel -SPANC géré par la Communauté de Communes, déléguée à la Lyonnaise des Eaux -Réseau séparatif pour une partie du territoire couvert par l'assainissement collectif -Station de traitement sur la commune de Beaujeu -Bonne qualité des rejets
Points faibles	-Encore des points noirs sur des installations d'assainissement autonome -Réseau majoritairement en unitaire -Trop de déversements d'eaux usées non traitées à cause notamment des eaux parasites et du réseau unitaire
Orientations	-Poursuivre le suivi des points noirs et des installations d'assainissement autonome -Poursuivre le réseau d'assainissement en séparatif -Projet de rénovation de la station
Critères discriminants	Néant

## 2.4. GESTION DES DECHETS

### 2.4.1. Collecte

La gestion des déchets de la commune de Beaujeu relève de la compétence de la Communauté de Communes Saône Beaujolais qui regroupe (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014) 29 communes pour plus de 33000 habitants.

Le service de collecte des ordures ménagères est assuré par l'entreprise Serned.

La collecte des ordures ménagères s'effectue en porte à porte sur tout le territoire communal, été comme hiver, deux fois par semaine (mardi et vendredi), pour le centre bourg une fois par semaine (mardi) pour le reste de la commune. Des conteneurs individuels roulants sont imposés mais ils ne sont pas fournis gratuitement. Une commande peut être faite par le biais de la Communauté de Communes.

Lors de la fête des Sarmettes en novembre, ou pour toute manifestation d'ampleur, sur demande, des bacs complémentaires sont installés.

### 2.4.2. Efficacité globale du dispositif

Les fréquences de ramassage semblent suffisantes. Toutefois, le nombre de logements collectifs et le bâti ancien rendent parfois l'installation de poubelles individuelles difficiles. Des particuliers utilisent dans ce cas des bacs collectifs qui peuvent déborder.

De plus, la commune suit régulièrement les tonnages de déchets collectés fournis pas la Communauté de Communes, ainsi que ses performances en ce qui concerne le tri.

La commune ne recense pas de décharge sauvage sur son territoire. Néanmoins, il est à noter que régulièrement des déchets sont présents à proximité des points d'apport volontaire. Dans ce cas, les agents municipaux font rapidement le nécessaire pour les évacuer.

Les deux anciennes décharges municipales n'ont pas été spécifiquement réhabilitées, mais elles ont été enfouies.

#### 2.4.3. Prétraitement et stockage ultime

Les déchets ménagers et assimilés, collectés comme ordures ménagères, sont incinérés dans l'usine d'incinération de Riottier à Villefranche-sur-Saône, appartenant au SYTRAIVAL. C'est une unité de valorisation énergétique :



deux fours de 4,5 t/h et de 6,5 t/h fonctionnent 24h sur 24, à une température supérieure à 800°C. Lors de la combustion, les déchets produisent de la chaleur (193 000 MWh), des résidus d'épuration des fumées (REFIOM) (2500 T/an) et des mâchefers (17 000 T/an). La chaleur est valorisée en électricité par un turbo alternateur de 5 MW et en chaleur, distribuée par un réseau de chaleur urbain. Des contrôles sont réalisés en continu en sortie de cheminées (acides, oxydes d'azote, gaz de combustion), d'autres sont effectués régulièrement par des laboratoires accrédités (métaux lourds, dioxines).

#### 2.4.4. Tri sélectif

Depuis mars 1999, la collecte sélective, sous forme d'apport volontaire, a été mise en place sur le territoire. Il y a aujourd'hui 4 points de recyclage implantés sur la commune de Beaujeu (*voir photo 2.4.4 page ...*).

Chaque point d'apport volontaire comprend différentes colonnes ou conteneurs : verre, papier, carton et emballages légers, ainsi que les vêtements (conteneur « Le Relais » pour chaussures et textiles) pour le point situé près du magasin Carrefour Contact.

Les entreprises de collecte retenues par le SYTRAIVAL, Syndicat mixte d'élimination, de traitement et valorisation des déchets auquel la Communauté de Communes adhère, sont Guérin pour le verre et GUERIN/VEOLIA pour les journaux/magazines. Le verre collecté est revendu par la Société Guérin à BSN Glass Pack. Le calcin (résidu du verre broyé) sera par la suite transformé en bouteilles, laine de verre...

Les emballages légers et les journaux magazines sont triés chez DIGITALE (Sté VEOLIA) à Rillieux, après un passage sur le quai de transfert de Villefranche-sur-Saône.

Le compostage des déchets organiques n'est pas effectué par les employés communaux. Toutefois, certains habitants le pratique. La Communauté de Communes a effectué une campagne de sensibilisation en proposant des composteurs à un prix modique de 40 Euros, suivie d'une promotion à moitié prix, dans la limite des stocks disponibles. Cette opération de vente de composteurs à prix réduit permet à tous ceux qui le souhaitent de traiter directement leurs déchets verts pour diminuer les apports.

Dans un premier temps en plastique, ces composteurs peuvent être également en bois.

Le ramassage des encombrants n'est pas organisé, toutefois il peut-être effectué si besoin par la commune, notamment pour les personnes fragilisées ou sans autre moyen, comme les personnes âgées.

Le territoire de la Communauté de Communes Saône Beaujolais dispose de 4 déchetteries : Belleville, Villé-Morgon, St Didier sur Beaujeu et Juliéna, aux horaires et conditions d'accès suivants :

#### 4 Déchèteries accessibles aux usagers

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les Communautés de Communes Beaujolais Val de Saône et de la Région de Beaujeu ont fusionnées pour devenir la CC Saône-Beaujolais. Cette nouvelle entité compte désormais 4 déchèteries :

- **Belleville**
- **Villié-Morgon**
- **St Didier sur Beaujeu**
- **Juliéнас**

Les horaires d'ouvertures sont les suivants (horaires d'été : du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre) :

<b>Belleville</b>	<b>Villié-Morgon</b>	<b>St Didier Sur Beaujeu</b>	<b>Juliéнас</b>
Du lundi au vendredi 14h-19h et samedi 9h-12h et 13h30- 18h	Mardi : 14h-18h Jeudi : 8h-12h et 14h- 18h Samedi : 8h-12h	Lundi : 14h-18h Mercredi : 14h-18h Vendredi : 8h-12h Samedi : 14h-18h	Lundi : 14h-18h Samedi : 8h-12h

Attention : le gardien refusera toute entrée 15 minutes avant l'heure de fermeture

Pour accéder aux déchèteries (obligatoire sur Belleville depuis le 3 mars 2014) **chaque foyer doit effectuer une demande de carte en complétant un formulaire** disponible en Mairie, à la CCSB, ou sur le site Internet de la communauté de communes. Une fois complété, ce formulaire devra être déposé (ou renvoyé) en Mairie ou à la Communauté de Communes accompagné des justificatifs demandés.

**Une fois imprimées, les nouvelles cartes seront renvoyées à votre domicile par courrier.**



**Déchets acceptés :** végétaux, encombrants, cartons, gravats, bois, plâtre, bidons en plastique, produits dangereux, ferraille, déchets d'équipement électrique et électronique : machine à laver, lave-vaisselle, écrans..., huiles de vidange et alimentaire, piles, ampoules, néons, radiographie, batteries, cartouches d'encre et capsules Nespresso

**Uniquement sur la déchèterie de Belleville :** pneus de véhicules légers sans jantes et non souillés (vélos, motos et voitures)

Les déchets artisanaux sont acceptés en déchetterie. Une réflexion est en cours avec la nouvelle Communauté de Communes de mettre en place une taxe spécifique pour les professionnels.

Les déchets ménagers spéciaux, tels que les piles et les téléphones portables peuvent être déposés à la mairie, mais cette possibilité est peu utilisée. La collecte par contre des cartouches d'encre et des bouchons plastiques, collectés par le passé au local technique à but humanitaire, n'est plus organisée.

Les agents municipaux de Beaujeu pratiquent le recyclage du papier, sauf pour ceux dits confidentiels qui sont jetés avec les ordures ménagères afin d'être incinérés.

Les habitants sont régulièrement sensibilisés au tri et à la réduction des déchets, par le bulletin municipal, mais aussi par le bulletin spécifique édité par la Communauté de Communes.

#### 2.4.5. Maîtrise des déchets industriels

On ne note pas d'industrie sur le territoire de la commune de Beaujeu.

Points forts	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Collecte hebdomadaire des ordures ménagères en porte à porte sur toute la commune, assurée par la Communauté de Communes</li> <li>-Efficacité globale du dispositif</li> <li>-Absence de décharge sauvage</li> <li>-Tri sélectif en points d'apport volontaire répartis sur la commune pour emballages légers et papier, pour le verre et les vêtements, compostage des déchets organiques par les particuliers</li> <li>-Tri du papier effectué par les agents de la mairie</li> <li>-Déchèteries intercommunales à Belleville, Villé-Morgon, St Didier sur Beaujeu et Juliéas</li> <li>-Récupération de certains déchets ménagers spéciaux sur la commune : piles, téléphones portables.</li> <li>-Sensibilisation de la population au tri, au compostage des déchets organiques faite par la commune</li> </ul>
Points faibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Conteneurs d'ordures ménagères non fournis gratuitement</li> <li>-Plus de récupération des cartouches d'encre et des bouchons plastiques</li> <li>-Pas de compostage effectué des déchets municipaux</li> <li>-Présence d'incivilités à proximité des points d'apports volontaires</li> </ul>
Orientations	-Réflexion au niveau de la Communauté de Communes pour la mise en place d'une redevance spécifique pour les professionnels
Critères discriminants	Néant

## FINALITE 3 : EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

### 3.1. QUALITE DE L'EAU ET PROTECTION DE LA SANTE

#### 3.1.1. Gestion de l'eau potable

La commune est alimentée en régie directe par le SIEVA, Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Ardières.

Le service de l'eau est délégué à la Lyonnaise des Eaux dans le cadre d'un contrat d'affermage.

Les missions d'exploitation déléguées sont principalement :

- la production et la distribution publique de l'eau potable
- la surveillance et l'entretien du réseau et des installations
- le suivi et le maintien de la qualité de l'eau distribuée
- la vidange, le nettoyage et la désinfection des réservoirs
- la relève, la facturation, l'encaissement et la gestion des comptes clients
- la continuité du service public
- la construction d'une station de traitement à Taponas
- la mise en place de compteurs de sectorisation

Le contrat a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2012, pour une durée de 20 ans, et arrivera à échéance le 31 décembre 2031.

Le SIEVA regroupe 15 communes pour près de 17000 habitants en 2013, soit environ 7200 abonnés et 671000 m<sup>3</sup> facturés. Le vaste territoire du SIEVA et son relief très contrasté a nécessité la construction d'un nombre d'ouvrages important (5 puits, 23 réservoirs, 15 stations de pompage) et un linéaire de canalisations très élevé (400 kilomètres de réseau).

L'eau distribuée provient des puits de captage situés à Taponas, exploitant la nappe alluviale de la Saône. La ressource en eau bénéficie de périmètres de protection déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral, procédure engagée par le syndicat.

Avant distribution, l'eau subit un traitement de désinfection. La pression environnementale et les axes de communication de la région de Beaujeu ont amené le syndicat à engager la construction d'une nouvelle usine de traitement de l'eau qui répond aux exigences réglementaires actuelles, sécurise et garantit les besoins futurs. Cette usine permettra le traitement du manganèse, quelques fois présent sur le réseau du syndicat, ainsi que les quelques traces de pesticides. De plus, l'eau pompée contient naturellement beaucoup de calcaire, cela sera traité en même temps. Les filtres permettront également de stopper les molécules médicamenteuses, actuellement peu considérées dans les normes mais qui potentiellement pourraient à terme poser des problèmes sanitaires.

La source présente sur la commune de Beaujeu a été fermée en raison de problème d'analyse (décomposition des sols en amont, faune), le périmètre de protection et les équipements sont toutefois maintenus.

#### 3.1.1.1. Gestion quantitative de la ressource

L'alimentation en eau potable est satisfaisante. Un nouveau captage sera prochainement opérationnel à Pizay à Saint Jean d'Ardières. Le souhait est de diversifier et de sécuriser la ressource (en cas d'accident sur la Saône). De plus, le SIEVA est ainsi en capacité d'alimenter les syndicats voisins par un système d'interconnexion.

#### 3.1.1.2. Gestion qualitative de la ressource

L'eau est de bonne qualité avec une pression suffisante, voire même importante, autour de 4 bars, nécessitant parfois des détendeurs.

De nombreux prélèvements pour contrôles ont été effectués sur le réseau à la fois par l'exploitant au titre de l'auto-surveillance et par le contrôle sanitaire. Tous ces prélèvements



sont réalisés suivant un planning établi en début d'année par les services de l'ARS (Agence Régionale de Santé), en accord avec le SIEVA. Ces analyses ont confirmé la bonne qualité bactériologique de l'eau distribuée au cours de l'année 2013. Un dépassement de la limite de qualité a été constaté pour un pesticide, l'Imidacloripide. La présence de ce paramètre (qui ne concernait pas le réseau de Beaujeu) n'a pas été confirmée par les prélèvements de contrôle. Il n'y a pas eu des restrictions de l'usage de l'eau. L'eau est restée conforme aux limites de qualité réglementaire pour toutes les autres substances mesurées.

### 3.1.1.3. Amélioration de la qualité de l'eau potable

Peu de fuites sont recensées sur le réseau public. En effet, le rendement est de l'ordre de 81 %, ce qui est très satisfaisant. Pour autant, certaines canalisations sont anciennes (plus de 50 ans) et un programme de renouvellement est en cours. Toutefois, le remplacement n'est pas prioritaire car la présence importante de calcaire évite les fuites. Pour autant, en 2013, le remplacement de toutes les canalisations du bourg a été effectué.

Aucune altération des matériaux ayant une incidence sur l'eau n'est à noter.

La suppression de toutes les canalisations en plomb sur le réseau d'eau public est effective sur la commune de Beaujeu. Il reste quelques branchements de particuliers en plomb qui sera remplacé à l'occasion de travaux. Les anciennes sources qui étaient peu minérales et présentaient parfois des problèmes aux termes des analyses, ont été fermées et préservées ainsi que leur champ captant, même si elles ont été déconnectés du réseau.

### 3.1.1.4. Points d'eau publics (fontaines, lavoirs, abreuvoirs)

La commune possède différents points d'eau publics, alimentés par l'eau du réseau : une fontaine au bourg, un point d'eau Square Granhan, un sous l'escalier de la salle du Parc, ainsi que deux points d'eau dans chacun des cimetières.

Par contre, la signalisation de la potabilité ou non de l'eau n'est indiqué à aucun de ces points d'eau.

Deux autres fontaines dans le bourg et une au château demandent à avoir des indications plus précises quant à leur potabilité.

### 3.1.1.5. Prix de l'eau

Le prix de l'eau est élevé (prix théorique 3,97 € par m<sup>3</sup> pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> en 2013, hors redevance pollution domestique).

Points forts	-Quantité suffisante et qualité de l'eau potable satisfaisante -Rendement du réseau très satisfaisant -Suppression des canalisations en plomb, programme de renouvellement en cours
Points faibles	-Prix de l'eau élevé
Orientations	
Critères discriminants	Absence de signalisation de la potabilité ou non de l'eau présente aux points d'eau publics.

## 3.2. SYSTEME EDUCATIF COHERENT ET ADAPTE

### 3.2.1. Système scolaire

Deux écoles publiques sont présentes sur la commune de Beaujeu :

- une école maternelle avec 80 enfants (*voir photo 3.2.1 page ...*)

- une école primaire avec 6 classes et 120 élèves (*voir photo 3.2.1 page ...*)

La rentrée 2013 a vu l'ouverture d'une CLIS, Classe d'Inclusion Scolaire, pour un effectif de 12 enfants qui ont besoin d'un suivi adapté et sont originaires des communes du secteur.

A noter également la présence d'établissements privés : une école maternelle et une école primaire, l'école Sainte Angèle, qui regroupe 80 élèves dont 45 sont de Beaujeu.

La cantine est également assurée pour les écoles publiques, elle sert près de 120 repas au quotidien et est gérée par une association de parents. Elle se situe à proximité des locaux de l'école maternelle et la navette entre les différents lieux se fait à pied. Un projet est en cours de créer un autre lieu pour la cantine, qui serait pourvu d'un système de réchauffage et d'un local pour effectuer la vaisselle.

La commune emploie 2 ATSEM pour l'école maternelle et une AVS dépendante de l'éducation nationale est également présente.

A noter également dans les écoles la présence d'un médecin, d'une psychologue et d'une infirmière pour le Nord du département (anciens cantons de Lamure, Monsols, Beaujeu et une partie de Belleville).

Le collège du Val d'Ardières est situé sur la commune (*voir photo 3.2.1 page ...*), avec un effectif de 310 élèves, issus des 8 communes du bassin de vie de Beaujeu.

L'établissement de secteur pour les lycéens de la commune se situe à Belleville, le lycée Aiguerande, à Saint Jean d'Ardières pour le lycée agricole et à Villefranche-sur-Saône pour les enseignements plus techniques.

### 3.2.2. Sensibilisation des scolaires au développement durable

Les scolaires sont déjà sensibilisés au développement durable de différentes façons : les collégiens mènent des actions dans le cadre du label éco-collège, des interventions d'organismes extérieurs ont lieu comme le CCAB, Centre culturel Associatif du Beaujolais, ou Sybémol, syndicat intercommunal spécialisé en musique, ainsi que d'autres en lien entre l'hôpital et l'école. Le projet de développer cette sensibilisation par l'intermédiaire de la Communauté de Communes est à l'ordre du jour, avec notamment des interventions de la FRAPNA, Fédération Rhône-Alpes de la Protection de la Nature, des visites sorties nature au mont Brouilly, ou dans l'espace naturel sensible des Landes du Beaujolais sur les communes de Quincié en Beaujolais et Marchampt.

Si l'on ne note pas de mare, sentier ou jardin pédagogique sur la commune de Beaujeu (une est présente sur la voisine commune d'Avenas), des expositions diverses ont été organisées, notamment au Cloître Sainte-Angèle, sur la faune et la flore du haut beaujolais, avec une animation pédagogique adaptée aux scolaires, une autre sur l'infiniment grand et l'infiniment petit.

Les enfants par contre ne participent pas à une journée de nettoyage de la nature, ni à la semaine du développement durable. Le nettoyage de la rivière et des décharges en milieu naturel avec les scolaires était organisé par le passé, mais cela pouvait être considéré comme dangereux.

Le tri n'est pas mis en place à l'école.

### 3.2.3. Système périscolaire de proximité

Le système périscolaire présent sur la commune de Beaujeu est composé de 25 assistantes maternelles.

Un RAM Intercommunal, Relais d'Assistants Maternelles, « Bamin'ou ? » a été créé par la Communauté de Communes, en collaboration avec la CAF et la PMI. Cette structure intercommunale qui couvrait 17 communes, a pour but d'apporter un soutien



aux familles et aux 140 Assistantes Maternelles agréées par la Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Rhône. La structure de forme associative a été installée dans des locaux créés à Villié-Morgon par la CCRB, (ex-Communauté de Communes de la Région de Beaujeu). De plus, un véhicule itinérant permet à l'équipe composé de deux salariés de se déplacer dans différentes communes, généralement une fois par mois sur la commune de Beaujeu.

Dans les même locaux, une Halte Garderie « les P'tits Bouchons » créée en même temps permet l'accueil des enfants de plus de 80 familles du secteur. Il concerne les enfants de 3 mois à 6 ans, sur des temps pouvant aller de quelques heures par semaines à 6 demi-journées, selon les besoins des familles et les disponibilités. Il s'adresse à toutes les familles de la Communauté de Communes, quelle que soit leur situation. Les enfants porteurs de handicap ont aussi leur place. Cet accueil est géré par une Association de Parents en lien étroit avec les services de la communauté de communes.

Le projet d'une MAM, Maison d'Assistantes Maternelles est en cours de réflexion sur Beaujeu. Il devrait être étudié en partenariat avec l'Amicale Laïque qui pourrait être la gestionnaire du projet.

L'accueil périscolaire fonctionne tous les jours, à partir de 6h50 et jusqu'à 18h15.

Un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) est également présent sur la commune, géré par l'Amicale Laïque de Beaujeu. Il est ouvert les mercredis ainsi que les vacances scolaires, pour les enfants de 4 à 12 ans, et jusqu'à 14 ans pour les vacances du mois de juillet, avec l'organisation notamment de mini-camps. Cet accueil ne fonctionne pas au mois d'août.

#### 3.2.4. Services médico-éducatifs de proximité

Aucun système médico-éducatif (CAT, IME) n'est présent sur la commune de Beaujeu. Un accueil de jour pour jeunes handicapés géré par l'AGIRV, Association de gestion des instituts de Villefranche et de la Région, est présent sur la commune voisine de Saint Didier sur Beaujeu.

La réforme des rythmes scolaires a été mise en œuvre à la rentrée 2014. Elle est organisée de la façon suivante :

- les enfants ont dorénavant classe le mercredi de 8h30 à 11h30 et sont libres le vendredi après-midi.
- Le Temps dédié aux Activités Périscolaires (TAP) est fixé le vendredi de 13h30 à 16h30. La participation n'est, en aucune façon, obligatoire.
- Les horaires des accueils/garderies/études du matin et du soir restent inchangés : mercredi matin comme les autres jours et vendredi après les TAP.

Durant ces plages horaires de TAP, des activités animées sont proposées aux enfants. Les thématiques sont fixées pour l'année (danse, sports collectifs, dessin, etc.) et se déclinent par cycles d'environ 6 semaines (entre 2 périodes de vacances scolaires).

La Municipalité de Beaujeu a décidé la gratuité d'accès aux activités de TAP. La seule participation annuelle demandée aux familles consiste en des frais de dossier d'un montant de 10,00 €.

Points forts	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Systèmes scolaires (école maternelle, élémentaire, collège) et périscolaires (assistantes maternelles, accueil périscolaire) sur la commune</li> <li>-Halte-garderie et bureau d'un RAM sur la commune de Villié-Morgon</li> <li>-ALSH sur Beaujeu géré par l'Amicale Laïque</li> <li>-Sensibilisation des scolaires au développement durable : engagement des collégiens avec le label éco-collège, interventions d'organismes extérieurs tels que le CCAB, Sybémol</li> </ul>
--------------	---



Points faibles	-Pas de mare, jardin ou sentier botanique sur la commune de Beaujeu -Pas de participation des scolaires à la semaine de développement durable ni au nettoyage de la nature -Pas de tri effectué à l'école
Orientations	-Projet d'une MAM, Maison d'Assistantes Maternelles, en partenariat possible avec l'Amicale Laïque -Projet de créer un autre lieu pour la cantine

### 3.3. VALORISATION DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VIE LOCALE

#### 3.3.1. Dispositions en faveur des personnes défavorisées

48 logements sociaux en bon état sont implantés sur la commune, gérés par l'OPAC ou HBVS. Un parc social privé existe au nombre de 54 logements conventionnés ANAH. Au total, le parc locatif privé est constitué de 332 logements locatifs dont beaucoup sont à rénover. Il en va de même pour un grand nombre de logements vacants.



L'accès à Internet est disponible gratuitement à la bibliothèque.

Au niveau de l'insertion professionnelle, la commune de Beaujeu n'emploie pas de personnes en difficulté d'insertion, mais prend des TIG, Travaux d'Intérêt Général en convention avec le Ministère de la Justice.

Elle a un partenariat avec des organismes de solidarité, notamment avec le Secours catholique par le passé et actuellement avec les Restos du Cœur, en leur mettant gratuitement à disposition un centre de distribution et d'accueil pour les personnes en précarité sur les trois cantons de Monsols, Beaujeu et Belleville.

Par ailleurs, elle soutient l'Association des Conjointes Survivants et celle des Handicapés au Travail.

#### 3.3.2. Dispositions en faveur des personnes handicapées

Le diagnostic d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) a été établi pour les 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> catégories par le cabinet BEAUMONT Ingénierie ; il a été validé lors du conseil municipal du 4 mars 2013. Il a concerné : la mairie, le théâtre, l'église, la salle du Parc, la bibliothèque et la médiathèque, les écoles élémentaire et maternelle, la Poste et Perception, l'Ecole de Musique, la Gendarmerie, le Stade, l'ancienne bibliothèque, la Maison de Pays, le Musée, la Salle d'évolution du collège.

Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et aménagement des espaces publics (PAVE) élaboré par le cabinet CaladEtudes en 2012 a également été approuvé lors du conseil municipal du 4 mars 2013. Des places de parking pour les personnes à mobilité réduite sont présentes sur tous les parkings de plus de 10 places.

La municipalité n'emploie pas de personne handicapée en son sein.

#### 3.3.3. Manifestations culturelles

De nombreuses manifestations culturelles sont présentes sur la commune : théâtre, festivals par le CCAB, Centre Culturel Associatif du Beaujolais, expositions au Cloître Sainte-Angèle, le printemps des musées.

La commune de Beaujeu participe aux journées du patrimoine, notamment en ouvrant le musée Marius Audin, l'église du XII<sup>ème</sup>, le cloître Sainte Angèle, l'apothicairerie de l'Hôpital.

Points forts	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Présence de logements sociaux</li> <li>-Mise à disposition gratuite d'Internet à la bibliothèque</li> <li>-Convention avec le Ministère de la Justice pour accueillir des TIG</li> <li>-Partenariat avec des organismes de solidarité : Secours Catholique et Restos du Cœur</li> <li>-Diagnostic d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) effectué</li> <li>-Places de parking pour personnes à mobilité réduite</li> <li>-Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et aménagement des espaces publics (PAVE) effectué</li> <li>-Participation au Téléthon relancée depuis 2013</li> <li>-Nombreuses manifestations culturelles</li> <li>-Participation aux journées du patrimoine</li> </ul>
Points faibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Pas d'emploi de personnes en difficultés d'insertion, à part les TIG</li> <li>-Pas d'emploi de personnes handicapées au sein de la collectivité</li> </ul>
Orientations	
Critères discriminants	Néant

### 3.4. ACCES A DES ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS PAR UN RÉSEAU ASSOCIATIF

La commune de Beaujeu possède un tissu associatif actif.

#### 3.4.1. Associations et activités culturelles et artistiques

Des associations à vocation culturelle et artistique sont présentes sur la commune :

- la médiathèque : pôle culturel, elle est gérée par les bénévoles de l'Amicale Laïque, la commune de Beaujeu prenant à sa charge la moitié du coût d'un salarié.
- Info-vie pour des cours tout public de peinture, dessin, art plastique, modelage, ainsi que la pratique du yoga
- l'Union Musicale Beaujolaise pour enfants à partir de 7 ans et adultes
- les amis de l'Orgue : leur but est d'entretenir et faire vivre le patrimoine de l'orgue, classes, d'orgues, ils organisent deux concerts par an

A noter également Sybémol, l'école de musique : Syndicat intercommunal composé de huit communes, il permet la pratique de douze instruments différents, accordéon, batterie, clarinette, flûte, guitare, orgue, piano, saxo, flûte traversière, violon, alto et violoncelle.

#### 3.4.2. Associations et activités sportives et de loisir

Beaujeu possède également plusieurs associations sportives et de loisir :

- l'Amicale Laïque de Beaujeu : elle propose notamment pour les enfants à partir de 3 ans des activités de gym artistique, judo, Modern Jazz, Hip-hop, Atelier théâtre, école du sport. Pour les adultes, le théâtre du Graal, l'activité physique d'entretien, le stretching, Volley, danses de Salon et l'anglais
- l'Union Sportive Beaujolaise : pour la pratique du foot, pour enfants, seniors et féminines
- l'Association des Familles de Beaujeu, Quincié et Marchampt, pour la pratique tout public du step, gym et arts plastiques
- le Tennis Club de Quincié-Beaujeu : pour tennis et badminton
- le Beaujeu Pétanque

- les Boules Lyonnaises au boulodrome
- le Beaujol' et Verts, club de supporter de l'ASSE, club de foot de Saint Etienne
- l'Aïkido
- Beaujeu en fête pour la promotion de l'animation sur Beaujeu : organise des soirées festives dans le cadre de Beaujolez-Vous, et également la Fête de la musique
- ABC Poker
- l'Interclasse des conscrits et les 10 associations de classe
- les Sarmentelles, qui gèrent la manifestation organisée pour le Beaujolais Nouveau

### 3.4.3. Associations et activités à but social et humanitaire

D'autres associations se sont développées sur la commune :

- l'Association des familles, pour un soutien, une écoute, une aide ou une médiation familiale
- l'Association des donneurs de sang
- la FAVEC, Fédération des associations de conjoints survivants et orphelins
- les Restos du Cœur
- le Panier des Anciens de Beaujeu : informatique, randonnées, cartes scrabble, sorties cinéma, etc.
- le Syndicat Viticole
- le GALICOB, l'union des Commerçants
- l'APEL, association des parents d'élèves de l'Ecole Privée Sainte Angèle
- les deux associations des cantines, école publique et privée
- l'Association du Réveil pour l'animation à l'hôpital
- l'AIASAD, Association Intercommunale d'aides (ancien canton de Beaujeu) et de soins à Domicile (2 cantons)

Le centre communal d'action social intervient sur les situations difficiles et soutient l'association qui aide les viticulteurs à surmonter la crise actuelle.

### 3.4.4. Associations de sauvegarde de la nature et du patrimoine

Des associations de sauvegarde de la nature et du patrimoine sont présentes :

- la société de pêche
- les sociétés de chasse
- les amis du Musée
- les anciens combattants
- le Caveau

### 3.4.5. Mise à disposition de moyens matériels pour les associations

De nombreux locaux sont mis à disposition des associations : les salles municipales (salles pour l'amicale laïque, info vie, les Sarmentelles, l'école de musique, la médiathèque de gestion associative), le théâtre récemment entièrement rénové (les associations peuvent y faire deux manifestations par an gratuitement), ainsi que des équipements sportifs : terrain de foot, boulodromes, terrains de tennis, mini-stade, deux salles de sports dont l'une d'entre elles va devenir à gestion intercommunale.

Des moyens financiers, comme des subventions, sont versées aux associations sur des projets concrets. La commune de Beaujeu met également à disposition du matériel, comme un photocopieur, un dupli-copieur, des tables et chaises, des plateaux, un podium, un vidéoprojecteur.

Points forts	-Tissu associatif très actif -Mise à disposition de nombreux locaux et de moyens, matériels et subventions
--------------	---

Points faibles	
Orientations	

### 3.5. ACCUEIL DE QUALITE POUR LA POPULATION

#### 3.5.1. Arrivée de nouvelles populations

Les nouvelles populations qui arrivent sur le territoire sont originaires de tout le territoire national. Elles s'installent surtout en résidence principale.

Les populations étrangères sont essentiellement d'origine turque, en petit nombre, également en résidence principale. Quelques belges ou monégasques s'installent quant à eux en résidence secondaire.

#### 3.5.2. Fréquentation touristique

La fréquentation touristique sur la commune de Beaujeu se répartie sur toute l'année à l'exception des mois de janvier à mars. Elle connaît également un pic à l'occasion de la sortie du Beaujolais Nouveau. L'office de Tourisme estime entre 15000 et 20000 personnes le nombre de visiteurs sur le territoire de la commune de Beaujeu.

Afin de les accueillir au mieux, des espaces sont mis gratuitement à la disposition des touristes et des randonneurs, comme des tables de pique-nique (*voir photo 3.5.2 page ...*), des points d'eau gratuits, des toilettes publiques, des circuits VTT et de randonnée, la maison du Terroir avec entrée libre et salles d'expositions, ainsi que l'église, le circuit en ville audio-guidé de découverte du patrimoine et jeu pour les familles, l'apothicairerie, ou la visite guidée en groupe.

#### 3.5.3. Accueil des populations

La commune n'organise plus d'accueil spécifique dédié aux nouveaux arrivants,

Pour autant, lors de leur passage en mairie, une plaquette de présentation leur est remise avec les principales informations concernant la commune et ses activités, ainsi que quelques documents touristiques.

L'offre locative publique et privée sur la commune semble quantitativement suffisante.

Points forts	-Fréquentation touristique sur pratiquement toute l'année -Espaces et services mis gratuitement à disposition : points d'eau, toilettes publiques, tables de pique-nique, Maison du terroir -Plaquette d'information pour les nouveaux arrivants remise lors du passage en mairie des nouveaux arrivants -Offre locative quantitativement suffisante
Points faibles	-Absence d'accueil spécifique pour les nouveaux arrivants -Toilettes publiques sur la place de la mairie à rénover avec d'autres lieux accessibles aux personnes handicapées (en dehors des structures touristiques)
Orientations	

### 3.6. MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS

La commune de Beaujeu possède la plupart des services publics sur son territoire :

- la mairie (*voir photo 3.6 page ...*), ouverte au public :

- lundi au samedi : de 9h à 12h
- lundi, mercredi, vendredi : de 13h30 à 17h
- le bureau de poste (*voir photo 3.6 page ...*) ouvert tous les jours :
  - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30
  - le samedi de 9h à 12h

- la médiathèque située quartier Sainte-Angèle. Elle est gérée par l'association de l'Amicale Laïque, la commune assurant le coût d'un salaire à mi-temps. Elle est reconnue d'intérêt communautaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La caserne de pompiers et la gendarmerie intercommunales, la Maison du Rhône sont également présents sur le territoire de la commune de Beaujeu.

A noter également un poste de vidéoconférence dans les bâtiments de la MDR, Maison du Rhône, qui permet pour les habitants une liaison avec la CPAM, la MSA et Pôle Emploi notamment.

Les services publics sont de bonne qualité et à proximité pour les habitants.

Points forts	-Plupart des services publics présents sur la commune de Beaujeu
Points faibles	
Orientations	
Critères discriminants	Néant

## FINALITE 4 : COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GENERATIONS

### 4.1. DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

#### 4.1.1. Politique d'information interne à la commune

Les informations circulent correctement au sein de l'équipe municipale, avec le personnel du secrétariat et avec les structures intercommunales. Les relations entre la nouvelle Communauté de Communes, composée de 29 communes au lieu des 17 précédemment, doivent néanmoins progresser.

Les informations légales sont affichées à l'extérieur. Des panneaux d'affichage sont installés devant la mairie. Un panneau devant le théâtre est à disposition des associations ou des activités et manifestations qui se passent à l'intérieur du théâtre. Un panneau lumineux permet également le passage d'annonces, dont la mise en ligne est assurée par le secrétariat de mairie.

Des informations supplémentaires d'ordre général et spécifique (Communauté de Communes, Tourisme...) sont aussi mises à la disposition des habitants. En ce qui concerne les déchets, les informations sont disponibles vers les points de collecte.

#### 4.1.2. Participation de tous aux décisions collectives

Des réunions publiques sont organisées par la commune : la cérémonie des vœux du maire est une occasion, ainsi que le 14 juillet où un point est fait sur la politique communale.

Des consultations publiques sont aussi régulièrement pratiquées sur différentes thématiques, comme le POS ou PLU notamment.

La commune de Beaujeu n'organise pas de référendums locaux, ni de conseils de jeunes.

#### 4.1.3. Politique d'information externe de la commune

La commune de Beaujeu communique via le site internet communal <http://www.beaujeu.fr>. Il regroupe toutes les informations pratiques de la commune, avec des rubriques concernant la vie municipale, les informations de la mairie, les services intercommunaux, le Beaujolais, le tourisme, les fêtes et agendas et les actualités.

Liens utiles | Contacts | Plan du site | Actus et reportages

**Beaujeu**  
Capitale Historique du Beaujolais

Accueil Vie municipale Infos Mairie Services intercommunaux Le Beaujolais À Visiter Fêtes & Agenda Actualités - Divers

**BIENVENUE À BEAUJEU**

**Site officiel de la Commune de BEAUJEU (Rhône)**

Adresse postale : Commune de BEAUJEU - Place de l'Hôtel de Ville 69430 BEAUJEU  
Téléphone : 04 74 04 87 75  
e-mail : [mairiebeaujeu@orange.fr](mailto:mairiebeaujeu@orange.fr)

**Bienvenue à BEAUJEU**

Beaujeu s'honore d'un glorieux passé.  
Elle est la capitale historique du Beaujolais, région à laquelle les seigneurs du lieu ont donné leur nom : Beaujeu - Beaujolais. Elle fut l'une des trois baronnies du royaume de France, à une époque, entre le XIème et le XVème siècle, où les Beaujeu entraient par alliance dans la famille royale.

LA CARTE

Un bulletin annuel, « Aujourd'hui Beaujeu » est publié une fois par an par la municipalité, avec la volonté d'en faire une parution 3 fois par an dès 2015.

De plus, un journal trimestriel « A l'écoute de Beaujeu » est édité généralement tous les trimestres, à l'initiative de l'Association « Au pied de Rochefort ».

La commune de Beaujeu communique également vers l'extérieur par la presse locale, notamment Le Progrès et le Patriote. La communication ne s'effectue pas par la radio ni les magazines.

Points forts	-Démocratie participative : réunions et consultations publiques -Affichage des informations légales -Site Internet communal -Parution d'un bulletin annuel et édition tous les trimestres d'un journal -Communication par la presse locale
Points faibles	-Absence de conseil de jeunes -Pas de communication par les magazines ou la radio
Orientations	-Projet de modifier la périodicité des bulletins d'informations municipales
Critères discriminants	Néant

## 4.2. GESTION DE L'ESPACE

### 4.2.1. Documents d'urbanisme et maîtrise foncière

La commune de Beaujeu est régit par un POS, Plan d'Occupation des Sols, approuvé en 2001 et modifié en 2007. Par délibération du 23 juillet 2012, le Conseil Municipal a décidé la mise en révision du POS et sa transformation en PLU, Plan Local d'Urbanisme, pour l'ensemble du territoire communal. C'est le cabinet Latitude qui vient d'être choisi pour accompagner la commune dans la mise en place de ce document d'urbanisme.

Par ailleurs, à la demande de la commune à l'EPORA, Établissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes, une étude de cadrage urbain a été réalisé en 2011, première ébauche en préambule du PLU, afin :

- de dresser un diagnostic territorial devant permettre de comprendre l'identité et le fonctionnement de la commune de Beaujeu dans le contexte élargi du SCoT et de la Communauté de Communes,
- d'identifier les principaux diagnostics et enjeux liés à une redynamisation de la ville toute entière, ainsi que les axes de développement d'une vision stratégique,
- d'étudier la faisabilité pour une intervention de l'EPORA de remise sur le marché du site « les Cros ».

Dans les zones urbaines et naturelles par le biais du POS, des dispositions ont été prises concernant l'aspect extérieur des constructions, notamment dans le périmètre des Bâtiments de France. Des plantations ou éléments à préserver ou à protéger sont également signalés dans le POS.

Le droit de préemption urbain est instauré. La commune de Beaujeu a préempté récemment l'ancien hôtel Anne de Beaujeu au centre bourg afin d'en maîtriser la destination pour ne pas le voir transformer en logements ou en surface commerciale notamment.

A ce jour, aucune construction irrégulière n'est recensée sur le territoire. La commune de Beaujeu a procédé à un recours judiciaire pour un bâtiment irrégulier, le jugement a été rendu favorablement pour la commune et son exécution est en cours.

Le permis de démolir est applicable dans le périmètre des zones protégées soumises à la réglementation des Bâtiments de France.

La commune a une convention de veille foncière avec l'EPORA, notamment pour une pré-étude sur la destination de différentes zones spécifiques de la commune : caserne, maison de santé, quartier en phase de restructuration.

Des emplacements réservés ont été inscrits dans le cadre du POS, notamment en ce qui concerne les voies et la construction d'une caserne de pompiers notamment. Des OAP, Orientations d'Aménagement et de Programmation, sont d'ores et déjà envisagées dans le PLU en cours d'élaboration.

Un Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondations (PPRNI) est en cours d'élaboration sur la commune pour les risques d'inondations de l'Ardières.

Le DICRIM, Document d'Informations Communal sur les Risques Majeurs, est en cours de finalisation.

Les risques suivants sont déjà recensés :

- le risque d'inondation du à l'Ardières suite à des phénomènes climatiques tels qu'un fort orage ou des précipitations intenses. Plusieurs secteurs avaient été touchés : le lotissement de Chavanne, le terrain du Stade de foot, et quelques hameaux : le Molard, le Paquier, Longefay, le Papillon, la Croix de Fer, les Garennes, les Saignes, Morne, les Etoux, Vavril, Beauchamp.

- le risque T.M.D., Transport de Matières Dangereuses : il concerne le transport par voie routière et la canalisation souterraine de Gaz Naturel

- les mouvements de terrain, avec risques géologiques et de gonflement d'argile

- le risque sismicité : Beaujeu se trouve dans une zone 2, à faible risque

La commune de Beaujeu est en cours de finalisation également de son Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

#### 4.2.2. Bâti communal

Le diagnostic amiante a été effectué sur l'ensemble des bâtiments publics ; le dernier date de 1999, réalisé par le Bureau Alpes Contrôles. Il a concerné l'ensemble des bâtiments communaux, à savoir la bibliothèque, le boulodrome, l'école de musique, les écoles (élémentaire et primaire), la gendarmerie, l'Hôtel de Ville, le Musée, la Perception, la Poste et le théâtre.

Aucun bâtiment HQE n'est présent sur la commune de Beaujeu.

La commune de Beaujeu a bénéficié de différents programmes d'OPAH, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : en 1980 initiée par la commune, en 1995-1996 par la Communauté de Communes, en 2006-2008 avec un Programme d'Intérêt Général (PIG), avec une convention avec l'ANAH, Agence Nationale de l'Habitat, et Habiter Mieux, toujours avec la Communauté de Communes avec une convention avec Hespul.

Dans le cadre de son dernier programme, l'ex-Communauté de Communes de la Région de Beaujeu a participé financièrement et dans la limite des crédits votés à la réhabilitation des logements, en plus des aides de l'ANAH et du programme national Habiter Mieux.

Elle a notamment voté 3 aides destinées aux propriétaires occupants et en complément des subventions de l'ANAH :

- Aide « énergie » Habiter Mieux : prime de 500 € sigain énergétique de 25 %
- Aide au « maintien à domicile » : jusqu'à 2 000 € (taux de subvention : 20 %)
- Aide au « logement très dégradé » : jusqu'à 2 000 € (taux de subvention : 20 %)

De plus, une équipe d'animateurs était à l'écoute des habitants pour les accompagner dans leur projet de travaux :

- Conseils « habitat » par le PACT, du Rhône et « énergie » par Hespul,
- Evaluation du niveau de dégradation du logement, de sa performance énergétique ou diagnostic autonomie,

- Aide au montage des dossiers de demandes



Avec son projet « Cœur de Village » commencé dès 1996, un large programme de rénovations des places a été mis en œuvre.

A noter le soin apporté dans la réalisation récente de la Place des Sires de Beaujeu, dans le cadre de développement durable :

- le parking est paysager, les arbres à haute tige existants ont été préservés
- le choix des matériaux des sols a été soigné, en évitant d'imperméabiliser les sols
- l'accessibilité est directe pour les personnes à mobilité réduite (PMR) entre le quartier commerçant et le quartier de la mairie (*voir photo 4.2.2 page ...*), à proximité du départ de la ligne de transport Beaujeu Belleville via Lyon
- l'aménagement a été conçu pour permettre de retrouver des vues sur la rivière Ardières, tout au long de la liaison piétonne en abaissant l'ancien mur d'enceinte pour le transformer en un mur parapet. Les pierres ont été réutilisées pour la confection de jardinières
- les eaux de ruissellement sont traitées naturellement par rhizome pour filtrer l'ensemble avant le rejet dans le milieu naturel

La commune a répondu à un appel à projet national Bourg-Centre et devrait être retenue pour la mise en place d'actions de rénovation de son cœur de ville.

Certains édifices sont protégés au titre des Monuments Historiques. Il s'agit de :

- l'église Saint Nicolas (*voir photo 4.2.2 page ...*) : les bras du transept, la croisée avec le clocher qui la surmonte et la travée contiguë au chœur ont été classés par arrêté du 8 avril 1909. Une restauration récemment achevée met en valeur la décoration du XIX<sup>ème</sup> siècle. C'est le monument le plus emblématique de la commune de Beaujeu, consacré par le Pape Innocent II en 1132.

- la maison à pans de bois de la rue de la République a été inscrite pour les façades et la toiture par arrêté du 20 mars 1978

Quelques meubles sont inscrits. Ils sont situés dans l'hôpital de Beaujeu.

Du patrimoine rural non protégé et du petit patrimoine ont également été recensés sur la commune de Beaujeu :

- l'Hôtel-Dieu :
- le temple de Bacchus
- la fontaine Clémentine
- le Musée des Arts et des Traditions Populaires : créé en 1942 par Marius Audin, maître imprimeur à Lyon, historien régional et conservateur des traditions populaires, les objets rassemblés par thèmes dans les différentes salles témoignent du passé de la vie beaujolaise.

- La maison du terroir Beaujolais, de gestion intercommunale, est un espace de saveurs et de découvertes, où l'on découvre un espace muséographique, une boutique de produits du terroir, les salles d'expositions artistiques, une cour intérieure Renaissance ainsi que des animations ponctuelles

- le site le Château de Pierre-Aiguë : la seigneurie de Beaujeu était l'une des trois baronnies du royaume de France. Aujourd'hui, la fontaine du X<sup>ème</sup> siècle en est le seul vestige sur le site, en plus de l'église saint Nicolas.

Ce petit patrimoine est relativement bien entretenu.

A noter qu'à l'initiative de l'ex-Communauté de Communes de la Région de Beaujeu, des aides pour la restauration du patrimoine local avaient été mises en place. A travers un fonds d'intervention en faveur du patrimoine, des aides pouvaient être accordées pour la

restauration et la sauvegarde d'éléments patrimoniaux comme muret, cadole, fontaine, calvaire, lavoir, puits, statue, girouette...

Un inventaire du petit patrimoine local a d'ailleurs été réalisé par l'ex-Communauté de Communes de la Région de Beaujeu, en collaboration avec les services de la conservation du Patrimoine du Département.

Différents aménagements de sécurité routière ont été réalisés sur la commune, comme la mise en place de panneaux indiquant la vitesse du véhicule aux deux entrées de village qui s'allume lorsque la vitesse autorisée de 50 km/h est dépassée, deux zones 30 au centre bourg, des ralentisseurs, des terre-pleins centraux sur le CD37, des passages piétons.

#### 4.2.3. Préservation de l'esthétique

La commune de Beaujeu veille à préserver le cadre de vie et l'esthétique.

Ainsi, les espaces verts sont de qualité et bien entretenus, notamment sur le Bas de Ville, un effort reste à faire pour le Haut de Ville.

La commune a participé par le passé au concours des villages fleuris, sans obtention pour autant de fleurs. En effet, un quartier en devenir qui est à araser disqualifiait la commune. Elle a donc renoncé à ce concours, les bénévoles s'étant découragés, jusqu'à ce que la réhabilitation du lieu concerné ne soit réalisée. Pour autant, des actions de fleurissement sont menées sur le territoire de la commune de Beaujeu.

Le mobilier urbain est de bonne qualité : bancs, tables de pique-nique, balconnières, jardinières avec réserve d'eau intégrée.

Les monuments et édifices publics sont propres. La commune de Beaujeu a investi dans un gros aspirateur électrique autotracté sur batteries. Cela facilite le nettoyage et a permis une amélioration notable de la propreté du centre bourg, en évitant la pollution par le bruit des soufflants. Un problème résiduel concerne la vétusté des toilettes publiques situées à proximité de la mairie. Celui-ci sera résolu conjointement aux travaux en réflexion de mise en accessibilité du lieu.

Points forts	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Présence d'un POS, décision de le transformer en PLU en 2012 par délibération du Conseil municipal</li> <li>-Etude de cadrage urbain réalisé en 2011, en lien avec l'EPORA</li> <li>-Absence de construction irrégulière</li> <li>-Elaboration d'un PPR en cours</li> <li>-Diagnostic amiante réalisé dans tous les bâtiments communaux</li> <li>-PCS et DICRIM en cours de finalisation</li> <li>-Programme « Cœur de Village » réalisé notamment pour la rénovation des places</li> <li>-Plusieurs programmes d'OPAH réalisés</li> <li>-2 édifices inscrits au titre des monuments historiques</li> <li>-Patrimoine rural non protégé et petit patrimoine répertoriés et entretenus</li> <li>-Aménagements de sécurité routière</li> <li>-Qualité des espaces verts et actions de fleurissement</li> <li>-Participation au concours des villages fleuris</li> <li>-Propreté des monuments et édifices publics</li> <li>-Achat d'un aspirateur électrique pour améliorer la propreté des rues</li> </ul>
Points faibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Absence de bâtiments HQE ou BBC</li> <li>-Pas d'obtention de fleurs au concours des villes et villages fleuris</li> </ul>
Orientations	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Améliorer la qualité des espaces verts pour le haut de ville</li> </ul>

Critères discriminants	-Finaliser le PCS et le DICRIM
------------------------	--------------------------------

#### 4.3. RESSOURCES HUMAINES ET EMPLOIS LOCAUX

La part de la population active sur la commune est majoritaire. En effet, 79,8 % de la population âgée de 15 à 64 ans est active, dont 71,7 % d'actifs ayant un emploi (données 2011 INSEE). En revanche, la majorité de ces actifs (67,7 %) travaille dans une commune autre que Beaujeu, tout en restant pour 57,6 % dans le département du Rhône, essentiellement sur Belleville ou les agglomérations caladoise et lyonnaise.

La commune a un partenariat avec la mission locale par le biais de la Communauté de Communes, qui verse une subvention en fonction du nombre d'habitants. Une permanence est assurée sur la commune de Belleville.



Points forts	-Population active majoritaire -Partenariat avec la mission locale via la Communauté de Communes -Point visioconférence à la MDR, Maison du Rhône
Points faibles	-Population active ne travaillant pas majoritairement sur Beaujeu
Orientations	

#### 4.4. DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DE SANTE

##### 4.4.1. Services de santé

Pratiquement tous les services de santé sont présents sur la commune. En effet, quatre médecins, cinq infirmières libérales, deux kinésithérapeutes, deux ostéopathes, deux orthophonistes, trois dentistes, une podologue, une ergothérapeute à mi-temps, un centre d'accueil de jour Alzheimer et deux pharmacies sont installés sur le territoire, ainsi que deux services d'ambulance. Certains d'entre eux sont réunis au sein de la maison de santé pluri-professionnelle (MSP), créée à l'initiative de la Communauté de Communes de la Région de Beaujeu.

A noter également l'offre de soins du Centre Hospitalier de Beaujeu (*voir photo 4.4.1 page ...*), qui se compose d'un service de Médecine et d'un service de Soins de Suite et de Réadaptation :

- 15 lits de Médecine dont 4 lits dédiés Soins palliatifs, pour les patients directement du domicile ou après un séjour au service d'urgences. Quant aux soins palliatifs, ils ont pour objectif, dans une approche globale et individualisée, de soulager la douleur physique ainsi que les autres symptômes, et de prendre en compte la souffrance psychologique, sociale et spirituelle, dans le respect de la dignité de la personne soignée. Les soins palliatifs cherchent à éviter les investigations déraisonnables et se refusent à provoquer intentionnellement la mort.

- 31 lits de S.S.R., Soins de Suite et de Réadaptation, dont 4 lits identifiés EVC (état végétatif chronique) : prise en charge de la rééducation d'un patient à la suite d'un séjour hospitalier pour une affection aiguë médicale ou chirurgicale. Quant aux lits dédiés aux EVC, les personnes qui en souffrent ne répondent plus sur le plan organique, c'est-à-dire physique ni sur le plan psychique, aux stimulations externes.

##### 4.4.2. Services aux personnes âgées

Des hébergements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) sont répartis sur trois sites :

- 101 lits médicalisés aux Balcons de l'Ardières

- 32 lits spécialisés Alzheimer à l'Hôtel Dieu,
- 37 lits aux Etoux (voir photo 4.4.2 page ...).

Dépendants de l'Hôpital de Beaujeu, ils accueillent des personnes âgées en perte d'autonomie, physique et/ou psychique. Les unités d'EHPAD permettent de prendre en charge de manière optimale des résidents lorsque leur maintien à domicile n'est plus possible. Elles doivent satisfaire à des critères précis (admission des résidents, adaptation architecturale, qualification du personnel, participation des familles, projet de vie et de soins spécifiques).

Des foyers-logements ou des résidences de jour sont situées sur la commune de Belleville.

Les personnes souhaitant rester chez elles peuvent bénéficier de services d'aide à domicile qui répondent aux besoins, grâce à différentes structures, comme :

- l'association ADMR, située sur Lantignié
- l'A.I.A.S.A.D., Association Intercommunale d'Aide et de Soins à domicile pour personnes âgées et handicapées, représente 50 emplois en aide à domicile sur le canton de Beaujeu, en services de soins à domicile pour les cantons de Beaujeu, Monsols, une Equipe spécialisée Alzheimer pour le Nord du Rhône et un service pour le petit bricolage. Un service de portage de repas, en liaison chaude sur tout le canton (la fourniture des repas est faite par l'Hôpital), ainsi que la téléassistance sont assurés, pour autant sans prise en charge financière directe par la collectivité d'une partie des frais de téléassistance.

La prise en charge des courses peut être assurée par l'ADMR ou l'AIASAD.

Le repas des anciens est organisé chaque année par le « Panier des Anciens », pour les aînés de plus de 65 ans, ainsi que le colis de Noël pour les plus de 70 ans.

Points forts	-Tous les services de santé sur la commune -Services aux personnes âgées présents sur la commune : aide à domicile, portage de repas, téléassistance -Repas des anciens et distribution de colis de Noël, assurés par l'association « le Panier des Anciens »
Points faibles	
Orientations	

#### 4.5. MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES AU PUBLIC

##### 4.5.1. Les services au public

De nombreux services au public sont présents sur la commune de Beaujeu et ils sont de qualité : deux taxis, coiffeurs, coiffeur à domicile, deux architectes, deux notaires, deux géomètres, un vétérinaire, quatre assurances, deux agences immobilières, deux auto-écoles, cinq banques avec distributeur automatique de billets (DAB). Des aires avec jeux d'enfants ont également été aménagées (voir photo 4.5.1 page ...).

A noter également la présence de deux musées et d'un théâtre récemment rénové, à vocation intercommunale, ainsi qu'un centre équestre.

##### 4.5.2. Réseaux Internet et téléphonie mobile

La couverture Internet haut débit est présente sur toute la commune. Le Câble en fibre optique haut débit est disponible sur tout le bourg. Concernant la téléphonie mobile, la couverture est d'une façon générale satisfaisante et elle concerne les trois principaux opérateurs. Ceux-ci n'ont pas toujours la même couverture sur tout le territoire.

Points forts	-Couvertures Internet et en téléphonie mobile satisfaisantes -De nombreux services au public
Points faibles	
Orientations	

#### 4.6. IMPLICATION DANS LE TISSU INTERCOMMUNAL

##### 4.6.1. Appartenance à un ou plusieurs EPCI

Après avoir appartenu jusqu'au 31/12/2013 à la Communauté de Communes de la Région de Beaujeu (17 communes, 14 000 habitants), la commune de Beaujeu est membre depuis le 1/1/2014 de la Communauté de Communes Saône Beaujolais (29 communes, 33 000 habitants).

La commune de Beaujeu adhère à différents syndicats :

- le SYDER, Syndicat Départemental D'énergies du Rhône
- le SIEVA, Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Ardières, gère la distribution en eau potable
- le SMRB, Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais
- Sybémol, Syndicat d'Enseignement musical
- le SRC, Syndicat Rhodanien du Câble

##### 4.6.2. Appartenance à une ou plusieurs structures autres

La commune est adhérente au CCAB, Centre Culturel Associatif Beaujolais, depuis sa création, et a un délégué au conseil d'administration du Collège du Val d'Ardières.

A noter également que le maire de la commune de Beaujeu est président du Conseil de Surveillance de l'Hôpital de Beaujeu.

La commune de Beaujeu appartient également au Pays Beaujolais.

Anciennement dénommé Syndicat Mixte du SCoT Beaujolais, c'est le 29 juin 2009 qu'ont été entérinés le changement de nom et la modification des statuts du Syndicat Mixte, lui permettant de devenir le "Syndicat Mixte du Beaujolais" au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Désormais, le Syndicat Mixte du Beaujolais porte différents types de dispositifs en faveur du développement du territoire.

Le syndicat rassemble les 4 nouvelles intercommunalités du Pays Beaujolais et une communauté d'Agglomération (soit 136 communes et près de 200 000 habitants) sur les thèmes de l'aménagement du territoire (SCoT), du développement local (CDDRA), de la gouvernance (CLD) et des expériences innovantes (Leader).

La commune appartient également au SCoT du Pays Beaujolais.

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme et un outil de planification stratégique, qui permet aux communes et aux intercommunalités appartenant à un même bassin de vie, de mettre en cohérence leurs politiques sectorielles, notamment dans les domaines de :

- l'urbanisme,
- l'habitat,
- les implantations commerciales,
- les déplacements,
- l'environnement.

Le SCoT encadre l'évolution d'un territoire par un projet d'aménagement et de développement dans une perspective de durabilité. Il peut déterminer des espaces et des sites à protéger, délimiter les sites d'urbanisations futures et les dessertes en transports collectifs. Il

doit prendre en compte les programmes d'équipement de l'État, des collectivités territoriales, des établissements et services publics.

Le SCoT du Beaujolais poursuit les objectifs suivants :

- contribuer au développement harmonieux du territoire du syndicat du SCOT et à l'équilibre entre le secteur urbain et le secteur rural ;
- favoriser le développement économique et touristique ;
- favoriser la diversité de l'habitat ;
- améliorer et prévoir les infrastructures routières et les transports collectifs ;
- protéger un environnement de qualité ;
- valoriser le patrimoine local ;
- assurer la cohérence du développement avec les territoires limitrophes ;
- renforcer l'organisation du territoire.

#### 4.6.3. Jumelage avec un pays en difficulté

La commune n'a plus de jumelage avec une autre collectivité. Elle était jumelée par le passé avec la commune belge de Granhan, mais celle-ci a fusionné avec une autre commune. De plus, elle participait au jumelage avec la Moldavie (via une association Beaujolaise).

Points forts	-Implication dans le tissu intercommunal : appartenance à une Communauté de Communes et adhésion à différents syndicats intercommunaux -Membre du Pays Beaujolais et adhérent au SCoT Beaujolais
Points faibles	-Plus de jumelage
Orientations	

## **FINALITE 5 : DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES**

### 5.1. ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES

#### 5.1.1. Espaces agricoles

Des espaces agricoles actifs sont présents sur la commune de Beaujeu. Leur proportion, par rapport à l'espace communal, est majoritaire (*cf. carte en annexe*).

L'orientation technico-économique dominante de la commune est la viticulture sous Appellation d'Origine Contrôlée « Beaujolais » et « Beaujolais Villages ».

La production végétale est principalement la vigne. On compte à ce jour une quinzaine d'exploitants.

De l'élevage extensif est également pratiqué avec quelques bovins. Un projet est en réflexion pour des chèvres cachemires et la production de noix bio.

A ce jour, un seul exploitant pratique l'agriculture biologique.

Sur la commune, on ne dénombre aucune ICPE, Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, soumis au régime de l'autorisation et classés au titre des productions animales.

#### 5.1.2. Politique d'accueil des exploitations agricoles

Les exploitations agricoles sont prises en compte dans l'élaboration des documents d'urbanisme (notamment le POS).

La commune ne met pas à disposition de terrains communaux, ni de locaux pour l'installation de nouvelles activités agricoles.

#### 5.1.3. Espaces naturels (non agricoles)

Les espaces naturels non agricoles sont minoritaires. On dénombre 1700 ha dont 220 en sylviculture.

Il existe également des bois de taillis, des prairies ou des friches.

Points forts	-Espaces agricoles actifs majoritaires, pris en compte dans les documents d'urbanisme -Production AOC (Beaujolais, Beaujolais Villages) -Un agriculteur en bio -Espaces naturels non agricoles minoritaires
Points faibles	-Pas d'autre exploitant en bio ou agriculture raisonnée -Pas de mise à disposition de locaux ou de terrains communaux pour l'installation d'activité agricole
Orientations	-Projet d'un élevage de chèvres cachemire et production de noix bio

### 5.2. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES ENTREPRISES

#### 5.2.1. Activités polluantes

Aucune entreprise polluante n'est recensée sur le territoire de la commune.

#### 5.2.2. PME

Quelques PME sont présentes sur le territoire communal, notamment une entreprise de travaux publics avec une centaine de salariés, mais la plupart a été délocalisée dans la zone

d'activités intercommunale à l'entrée de Beaujeu, mais située sur la commune de Quincié-en-Beaujolais. Sur près de trois hectares, cette zone accueille des entreprises de différentes activités : contrôle alimentaire, vente de vins, fabrication de matériel médical, location de matériel et vente de matériaux, métallerie, ferronnerie, contrôle technique automobile, transporteur, matériel électrique, électricité général), garage...

### 5.2.3. Politique d'accueil

Une ZA (Zone Artisanale) a été aménagée par la Communauté de Communes, la zone des Treilles située sur Quincié, au bord de la route départementale Belleville-Beaujeu.

Aucun bâtiment (atelier relais) n'existe sur la commune pour accueillir les entreprises. La commune de Beaujeu était inscrite il y a une dizaine d'années sur la liste des Zones de Revitalisation Rurale (territoires ruraux qui rencontrent des difficultés particulières comme une faible densité démographique, un handicap structurel sur le plan socio-économique), mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. Une démarche pour être reclassé est entreprise auprès de la Préfecture car la commune appartient à la zone « Massif Central ».

La commune par l'intermédiaire de l'intercommunalité souhaite intégrer la démarche politique d'accueil initié par le beaujolais vert « Villages d'Accueil », l'action devrait se mettre en place dès 2015

Points forts	-Présence de quelques entreprises sur la commune -Présence d'une Zone Artisanale intercommunale sur la commune voisine de Quincié
Points faibles	-Plus d'appartenance à une Zone de Revitalisation Rurale -Absence de bâtiments pouvant accueillir des activités économiques
Orientations	-Projet d'intégration à la démarche « Villages d'accueil » initié par le Beaujolais Vert

## 5.3. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES COMMERCES

### 5.3.1. Commerces

De très nombreux commerces sont présents sur la commune : boulangeries-pâtisseries (*voir photo 5.3.1 page ...*), boucheries-charcuteries traiteurs, bars restaurants, Maison de la presse, garages, stations service, vente de produits régionaux avec la Maison des Terroirs Beaujolais (miel, huile, confitures, vins) ainsi que la vente directe dans les différents cuvages et au Caveau des Beaujolais Villages situé à proximité de la mairie, épiceries avec supérettes et supermarchés, brocanteur, fleuriste, magasin de vêtements, quincaillerie, cadeaux souvenirs, huilerie, opticien, électroménager... Un marché hebdomadaire le mercredi comprend une vingtaine de commerçants ambulants.

### 5.3.2. Qualité des commerces (accueil, horaires, approvisionnement...)

L'ensemble de ces commerces est de bonne qualité. La dynamique est également due à des jeunes qui reprennent les commerces.

### 5.3.3. Politique d'accueil

La commune de Beaujeu ne met pas à disposition de terrain ou bâtiment communal à disposition, mais le retraitement d'anciennes friches industrielles en centre bourg (type carrosseries) est à envisager.

Aucune zone aménagée n'existe pour accueillir d'éventuelles activités commerciales.



De plus, aucune Démarche Collective Territorialisée (DCT) ou Opération Collective de Modernisation (OCM) n'existe plus (il y en a eu une dans le passé).

Points forts	-Très nombreux commerces, dynamiques et de qualité.
Points faibles	-Pas de mise en place d'une DCT ou OCM -Absence de zone ou de bâtiment pouvant accueillir des commerces dans l'immédiat
Orientations	-Projet d'intégration à la démarche « Villages d'accueil » initié par le Beaujolais Vert -Réflexion sur le traitement d'anciennes friches industrielles

#### 5.4. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DE L'ARTISANAT

##### 5.4.1. Artisanat

L'offre artisanale présente sur la commune est diversifiée : menuisier-ébéniste, électricien, maçon, couvreur, plâtriers-peintres, plombiers, serrurier, marbrier, artisans multi-activités, cordonnier-bottier, bijoutier...

##### 5.4.2. Qualité de l'offre

La qualité de l'offre artisanale présente sur la commune de Beaujeu est jugée bonne.

##### 5.4.3. Politique d'accueil

La zone artisanale intercommunale située sur la commune de Quincié-en-Beaujolais peut encore accueillir de nouvelles activités. Elle a été voulue proche de Beaujeu pour palier au manque de disponibilité foncière.

Points forts	-Offre artisanale diversifiée et de qualité -Zone artisanale intercommunale sur la commune voisine de Quincié-en-Beaujolais qui peut encore accueillir des artisans
Points faibles	
Orientations	

#### 5.5. VALORISATION ECONOMIQUE DU TOURISME

##### 5.5.1. Hébergements et services payants pour les touristes

La commune de Beaujeu présente différents types d'hébergement pour les touristes : des gîtes privés, dont deux de groupes, ainsi que des chambres d'hôtes.

Une aire de stationnement pour camping-car est présente au stade, équipée d'un système de vidange.

Ainsi, l'offre d'hébergement semble suffisamment diversifiée. Il ne manquerait qu'un hôtel et un camping. La rénovation d'un hôtel est en projet ; par contre, il n'existe pas de disponibilité foncière suffisante pour un camping sur la commune.

La commune souhaite transformer une ancienne église en gîte de groupe pour pèlerins, car la commune se situe sur trois axes de chemins, dont Assise et Compostelle, un projet innovant pour lequel des contacts ont été pris avec le ministère du tourisme.

### 5.5.2. Qualité de la politique d'accueil touristique

La commune et ses environs disposent d'un potentiel touristique important. En effet, Beaujeu est la capitale historique du Beaujolais. Ses premiers souverains furent les sires de Beaujeu.

La fréquentation de la commune est essentiellement liée durant l'année au vignoble, au patrimoine, à l'aura historique, aux paysages et à l'environnement et, en novembre, au Beaujolais Nouveau, et à la grande fête des Sarmetelles. L'accueil des vigneron et la visite des caveaux participent périodiquement à l'animation locale, venant compléter l'offre. Seuls les mois de janvier à avril restent un peu plus creux quant à la fréquentation touristique.

On note la présence de l'office du tourisme de Beaujeu devenu intercommunal. Il est ouvert tous les jours, sauf le lundi en basse saison.

Des cartes postales ont été éditées. Elles sont notamment en vente à la Maison de la Presse, à l'Office du Tourisme et à la maison du Terroir.



### 5.5.3. Manifestations commerciales à vocation touristique

De nombreuses manifestations à vocation touristique sont organisées tout au long de l'année : la plus importante en ce qui concerne la fréquentation est celle des Sarmetelles, réparties sur cinq jours. 26<sup>ème</sup> édition en 2014, elle a rassemblé des milliers de personnes. Les autres manifestations sont un salon du 4/4 et véhicules agricoles pour le travail en coteau, qui va intégrer une exposition de véhicules pour l'activité agricole, un marché nocturne des commerçants en juillet, un salon des vins, ainsi que différentes animations à l'initiative de la Maison du Terroir. Un vide-grenier, vide-dressing, marché de jouets, marché des bouquins sont également organisés.

Un marché de Noël, à l'hôpital et à la maison de pays, a lieu chaque année.

De plus, tous les samedis de la saison d'été est prévue une animation, le « Beaujolais Guinguette », afin de fidéliser la fréquentation touristique.

Points forts	-Offre d'hébergements touristiques suffisamment diversifiée (gîtes privés, chambres d'hôte) -Office de Tourisme intercommunal présent sur la commune de Beaujeu -Nombreuses manifestations commerciales à vocation touristique -Supports de communication, type cartes postales, pour mise en valeur de la commune
Points faibles	
Orientations	

## 5.6. ACHATS PUBLICS INTEGRANT L'ENVIRONNEMENT

### 5.6.1. Introduction dans les appels d'offres de critères environnementaux

Actuellement, la municipalité n'introduit pas de critères environnementaux dans ses appels d'offres (marchés de fournitures de biens et de services et marchés de travaux publics). Elle essaie toutefois le plus possible de faire travailler des entreprises locales.

### 5.6.2. Introduction dans les cahiers des charges de critères environnementaux

Actuellement, la municipalité n'introduit pas de critères environnementaux dans ces cahiers des charges (marchés de fournitures de biens et de services et marchés de travaux publics).

### 5.6.3. Achat de produits certifiés ou labellisés pour le fonctionnement des services publics

La municipalité n'achète pas de produits bio ou labellisés pour le fonctionnement des différents services publics.

En ce qui concerne les engrais et produits phytosanitaires, la commune a le projet de se lancer dans une démarche « Zéro Phyto », en développant également la sensibilisation des habitants sur le sujet.

La municipalité n'utilise pas de papier recyclé.

Pour la cantine scolaire, la cuisine est faite sur place, avec l'un des deux traiteurs locaux, en liaison chaude. Pour autant, aucun repas bio n'est organisé.

Points forts	-Travail avec des entreprises locales quand cela est possible -Réalisation des repas de la cantine sur place par un traiteur local
Points faibles	-Pas d'introduction de critères environnementaux dans les appels d'offres et dans les cahiers des charges -Pas d'utilisation de papier recyclé -Pas de repas bio à la cantine
Orientations	-Projet de se lancer dans une démarche « zéro Phyto » en développant également la sensibilisation des habitants

## Le plan d'action

### Les axes stratégiques et la chronologie des actions

<b>AXE 1 : Fonctionner respectueusement</b>		
	<b>Date d'exécution effective</b>	<b>Page</b>
<p><b>Objectif global 1 : Un fonctionnement économique et respectueux de l'environnement des équipements</b></p> <p style="text-align: center;"><i><b>ACTIONS</b></i></p> <p>Actions 1 à 14</p>		
<p><b>Objectif global 2 : Un développement urbain harmonieux et respectueux de l'environnement</b></p> <p style="text-align: center;"><i><b>ACTIONS</b></i></p> <p>Actions 15 à 26</p>		

<b>AXE 2 : Mobiliser</b>		
	<b>Date d'exécution effective</b>	<b>Page</b>
<b>Objectif global 3 : Mobiliser en faveur du développement durable</b>  <i>ACTIONS</i>  Actions 27à 35		

<b>AXE 3 : Préserver</b>		
	<b>Date d'exécution effective</b>	<b>Page</b>
<b>Objectif global 4 : Protection des personnes/ Comportement responsable et citoyen</b>		
<b><i>ACTIONS</i></b>		
Actions 36 à 42		
<b>Objectif global 5 : Sauvegarde du patrimoine économique, historique et naturel</b>		
Actions 43 à 48		

## Le programme d'actions

<..\Documents\Dossiers Maman\mairie\agenda 21\Agenda21 FA 01.doc>

## Localisation des actions sur le territoire

A venir





## Un aperçu de la commune

**A venir** – fait par mes soins avec les photos que j'ai prises

## Annexes

(à venir et à compléter)

### **SOMMAIRE**

**Invitations réunions publiques**

**Comptes-rendus réunions publiques et groupes de travail**

**Articles de presse**

...